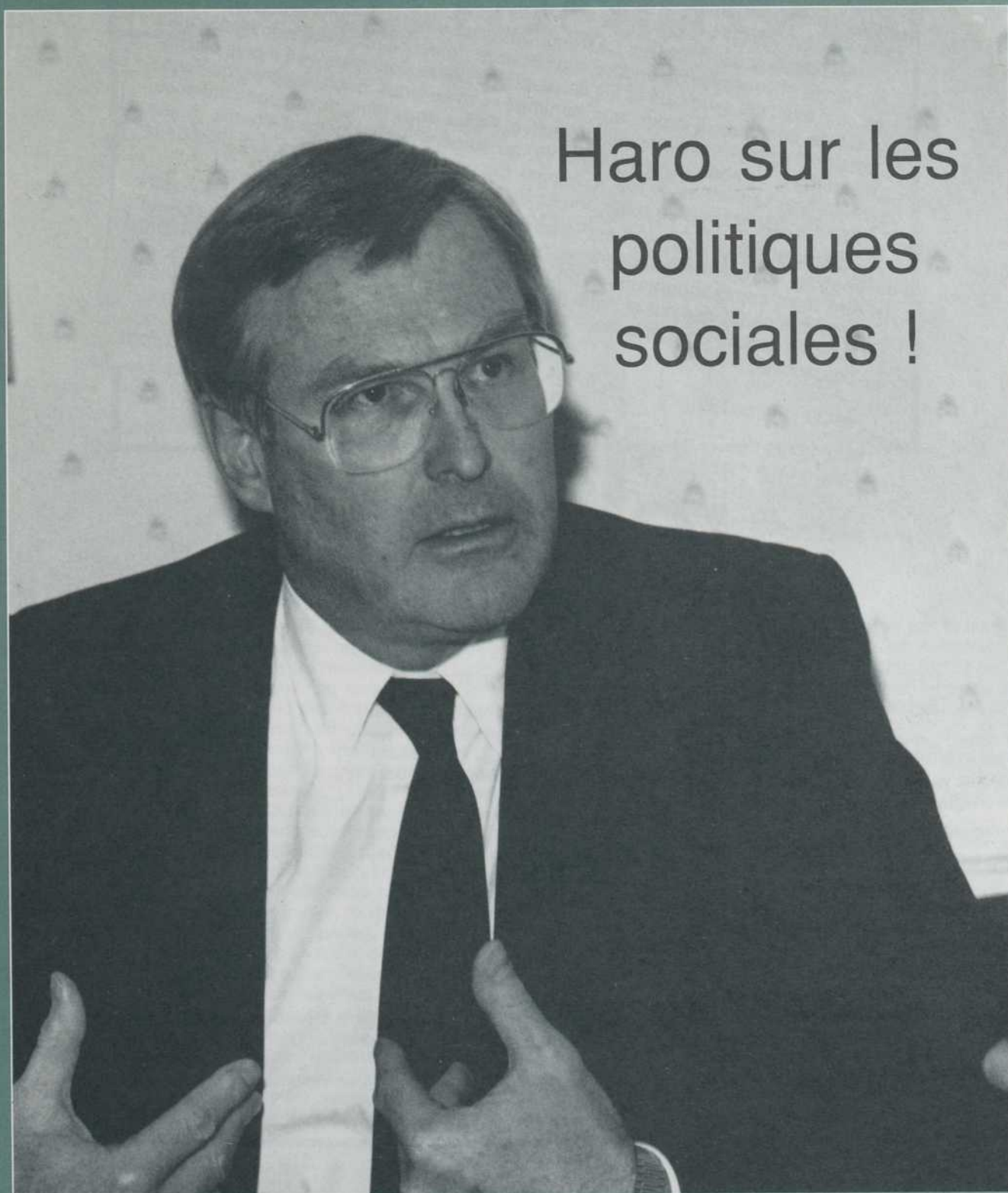


relations

mars 1990 3,00\$ no 558



Haro sur les
politiques
sociales !

Monsieur Castonguay,

Vous vous en doutez bien, votre récent exposé aux membres de la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi de réforme des services de santé et des services sociaux n'est pas passé inaperçu. Les Québécoises et les Québécois, qui placent la santé bien haut dans leur échelle des valeurs, ne peuvent oublier que la grande réorganisation que vous avez présidée au tournant des années 70 a transformé leur vie.

D'après vous, notre système public doit gagner en souplesse et en productivité. Il faut porter le débat au niveau des moyens, dites-vous, « sans remettre en cause les objectifs fondamentaux du système ». L'enjeu est de continuer d'offrir à tous des services de qualité, mais vous ne parlez plus de gratuité. Il faut, dites-vous, introduire la concurrence dans la gestion des services de santé, tout en maintenant des normes et des contrôles gouvernementaux. Ce langage ressemble étrangement à celui de monsieur Wilson, à Ottawa, qui a compris très vite les leçons des penseurs de la concurrence.

Mais dites-nous, monsieur Castonguay, feriez-vous les mêmes propositions de rechange si vous croyiez encore à la capacité de négociation des administrateurs actuels avec les syndicats et les corporations professionnelles? « Le plus difficile, c'est de continuer à croire aux hommes », aviez-vous déclaré après quelques années d'engagement en politique active. Feriez-vous donc davantage confiance, maintenant et pour l'avenir prévisible, au leadership des gens d'affaires, à leur désintéressement et à leur capacité de gérer ce que Jean-Paul II appelle l'hypothèque sociale de toute entreprise?

Monsieur Castonguay, nous ferez-vous l'honneur de livrer jusqu'au bout votre analyse, votre vision de société, et pas seulement votre vision des moyens? Peut-être alors comprendrons-nous pourquoi il faudrait parier sur l'éthique des entrepreneurs plutôt que sur le sens des responsabilités des gens qui ont servi la population depuis vingt ans, dans le système parapublic que vous avez imaginé et sanctionné.

Gisèle Turcot

le 30 janvier 1990

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTRICE
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION
Gregory Baum, Joseph Giguère, Julien Harvey, Roger Marcotte, François Morissette, Guy Paiement, Jean-Paul Rouleau, Francine Tardif.

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Ginette Boyer, Marie-France Cyr, Richard Dubois, Pierre-André Fournier, Yves Lever, Annine Parent-Fortin, Jacques Racine, Jean-Pierre Richard, Nicole Riberdy, Maryse Robert, Henri Sader.

BUREAUX

8100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais

10 numéros (un an): 19,00 \$
(à l'étranger: 24,00 \$)
abonnement de soutien : 40 \$

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe.

Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

Grève à Hydro-Québec
Un phénomène : le Championnat d'orthographe
Louis Muhlstock, dessinateur de la beauté

LE LABYRINTHE

mon père aimait taquiner ma mère (née Beaucage), en rappelant que chez les Beaucage on ne pouvait pas jouer aux cartes. Le schéma (névrotique ?) était toujours le même. Un des garçons Beaucage lançait l'idée, en apportant un jeu de cartes neuf, et ses frères et soeurs applaudissaient à la perspective d'une bonne partie. Selon le rythme, les enjeux, la chance, le hasard, les erreurs, le ton montait et tôt ou tard la bagarre prenait. Alors, la grand-mère prenait le jeu de cartes et le jetait dans le poêle !

Depuis quelques mois, Hydro-Québec et ses employés jouent aux cartes. Les employés veulent de meilleurs salaires et surtout semblent vouloir protéger les emplois permanents (la fameuse sous-traitance). La direction veut bien concéder des avantages économiques à ses employés, mais tient à gérer avec plus de rigueur (il y a depuis longtemps du relâchement à Hydro) et obtenir plus de marge dans sa gestion, compte tenu des pressions générales exercées sur Hydro et de ce que l'on peut désigner comme une espèce de vieillissement de l'institution, ou que l'on pourrait appeler des effets systémiques.

Progressivement, le climat s'est détérioré et l'on en est venu à l'étape ultime : la grève. J'écris ce texte le 17 janvier 1990. Après des grèves locales, les employés d'Hydro ont convenu de faire une grève générale d'une journée (15 janvier). Expliquant que les employés n'ont pas assuré les services essentiels, Hydro demande le retrait du droit de grève. Madame Bacon,

ministre de l'Énergie et des Ressources, et par le fait même ministre tuteur d'Hydro, pense qu'elle devra maintenant s'en mêler. Tout est en place. Je prédis que la situation ne peut pas prendre fin, qu'il y aura panne générale et qu'au terme du conflit, une part de l'Hydro sera vraisemblablement démantelée.

Le conflit ne peut pas prendre fin de lui-même. La psychologie entraînera les employés à une grève de plus en plus dure. Chaque jour de grève augmente la frustration, et la pression monte. Or, tant que le service est rendu et que les gens ont de l'électricité, il n'y a aucune raison que la grève cesse. Pour qu'une grève soit efficace, il faut qu'elle fasse mal, c'est-à-dire que les services ne soient pas rendus. Mais si les « services essentiels » font que nous avons de l'électricité, le service n'est pas suffisamment perturbé et la grève n'atteint pas sa fin. Il faut donc qu'il y ait une ou des pannes vraiment importantes, accidentelles ou provoquées. Provoquées intentionnellement et anonymement, comme les autobus de la CTCUM actuellement ou les fils de Bell, il y a deux ans (on soupçonne alors plus les employés que les patrons, mais les deux parties peuvent se livrer à des actes de ce type pour en finir), ou plus simplement provoquées par véritable accident, parce qu'à force de laisser le tout se délabrer, la machine finira bien par avoir un raté (un peu de grésil, suivi d'un bon froid...).

La panne est nécessaire, parce qu'il n'y a pas d'enjeu, ni

pour les boss qui ne perdront pas leur job et qui, après la grève, empocheront avec supplément les gains des employés, ni pour les employés, parce qu'eux non plus ne perdront pas leur job et qu'ils auront une bonne augmentation. Les monteurs d'Hydro, mieux payés, mieux équipés, sont enviés par les monteurs de Bell Canada, les préposés aux comptes sont mieux payés à Hydro que chez Bell et probablement qu'à Gaz Métro, les ingénieurs du Gouvernement rêvent d'être embauchés par Hydro, ainsi que les agents de communications. La liste pourrait s'allonger. Les chances d'avancement, les cours, le perfectionnement.

Qu'est-ce qui ne va pas chez Hydro ? Je pense que c'est la déprime. Pendant si longtemps Hydro a porté le mythe du Québec, mythe d'excellence, de nouveauté, de modernité, d'efficacité. Comme me dit un de mes amis : Hydro, ça marche à la japonaise. Mais depuis cinq ans au moins, l'érosion est amorcée. Guy Coulombe a essayé le virage clientèle sans trop de succès. Hydro a investi dans les grands projets et le réseau vieillit. En 1982, la vocation d'Hydro a été modifiée et personne n'a semblé s'en apercevoir. La critique sociale se lève. Le dossier environnemental a pris beaucoup de plomb dans l'aile. Le réseau de transport a connu des pannes spectaculaires. Les gaffes s'accumulent, les politiques changent sans cesse, mais aucune enquête approfondie, publique et transparente, ne permet d'aller jusqu'aux causes. Hydro est de moins en moins

notre affaire et de plus en plus un instrument stratégique aux mains du Gouvernement, moins que jamais démocratique.

Il y a du brouillage dans l'image d'Hydro. Tout le monde est en maudit, mais personne ne sait trop pourquoi. Tout le monde souhaite la panne qui donnera au Gouvernement la légitimité pour intervenir. Comme le climat est à la droite et que la crise s'en vient, la loi interdira la grève et les employés perdront. On peut prévoir que le Gouvernement, qui a déjà commencé à autoriser des centrales privées de faible puissance, continuera à privatiser d'autres sections d'Hydro, précisément celles où le pouvoir syndical aura davantage reculé.

Il y a 30 ans, au début de la Révolution tranquille, les grèves du secteur public ont fait avancer le pouvoir syndical. Maintenant, les grèves et conflits de ces secteurs font reculer le pouvoir syndical, précarisent l'emploi et accentuent le retour au privé.

Moi, qui suis là-dessus un utopiste, je pense que la chance de salut d'Hydro-Québec, ce serait plutôt sa démocratisation. Les syndicats ne doivent pas avoir peur d'un débat public. En attendant, ne remplissez pas vos congélateurs, munissez-vous d'un poêle à bois. Quand nous serons enfin dans le noir, alors nous pourrions voir clair. Et grand-papa Robert confisquera le jeu de cartes jusqu'à la prochaine partie. ■

André Beauchamp

LA DICTÉE

dans le décor vaste et grandiose de la Bibliothèque nationale de Paris, on entendrait une mouche voler. Assis derrière leurs pupitres, un peu anxieux, deux cent quarante-sept «élèves», de tous âges et venus de quarante-six pays différents, attendent que le maître commence... Ça y est, il ouvre la bouche : « La littérature à l'estomac. Je répète : La littérature à l'estomac... »

Si vous étiez l'un des 36 000 spectateurs qui regardaient Radio-Québec, le 2 décembre dernier, vous aurez reconnu la grande finale des Championnats mondiaux d'orthographe de la langue française.

Lancée en 1985 par Bernard Pivot, le célèbre animateur du magazine littéraire *Apostrophe*, l'idée d'un championnat d'orthographe a d'abord connu un grand succès en France

(50 000 participants dès la première année), avant de s'étendre à certains pays voisins dès 1986 et de devenir des championnats mondiaux à partir de 1988, regroupant maintenant (1989) 46 pays, dont 26 non francophones. Le Québec, par le biais de Radio-Québec, s'est joint aux Championnats dès 1988, se permettant même de remporter l'un des titres mondiaux (celui de champion junior pour les pays francophones autres que la France), à la fois en 1988 et en 1989.

Que peut bien signifier ce soudain engouement pour la dictée ? S'agit-il d'une mode passagère ? Ou cela traduit-il un courant d'évolution plus profond ?

Si l'on examine le phénomène, on est obligé de reconnaître qu'il a pris une certaine ampleur. D'abord le nombre de pays

CONSERVEZ RELATIONS

Protégez votre collection de 1989.

- Un volume relié, pour le lecteur qui nous fait parvenir ses 10 numéros : 20\$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande) ;
- Un volume relié, quand nous fournissons les numéros de la revue : 30\$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande) ;
- Un cartable : 12\$, taxe et frais d'envoi compris.

RELATIONS, 8100, St-Laurent, Montréal, H2P 2L9 ; (514) 387-2541.

participants de même que celui des participants dans chaque pays a progressé de façon rapide. En plus des participants « grand public » (recrutés au Québec grâce aux tests publiés dans le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*, généralement vers le début d'août), on a organisé en France la « Filière scolaire » depuis quelques années et on fera de même au Québec à partir de cette année (1990). C'est dire qu'environ 24 000 élèves de Secondaire III et IV de partout à travers le Québec participeront à une série de tests éliminatoires à partir du 15 janvier, pour en arriver à déterminer les vingt lauréats qui se mesureront aux juniors de la catégorie « grand public », lors de la demi-finale mondiale (la finale québécoise), en octobre prochain.

De même, on assiste à d'autres initiatives semblables, comme le concours *J'épelle avec Larousse*, organisé par Radio-Canada pour les jeunes du secondaire, à la fois à la radio (Montréal Express) et à la télévision (pour la finale). Et on peut se demander si, à l'instar de la Ligue nationale d'improvisation ou de Génies en herbe, la dictée ou les concours de vocabulaire ne deviendront pas, au moins pour un temps, une sorte de jeu de société que l'on reprendra dans les écoles ou dans certaines fêtes de famille.

Mais si le phénomène est encore relativement jeune, on peut déjà chercher à comprendre ce qu'il peut bien signifier. Et parmi les explications possibles, j'en retiendrai quatre qui tiennent à la fois aux courants de fond qui nous traversent et aux caractéristiques de notre société hautement médiatique.

D'abord, le nouveau « souci de l'excellence ». On l'a constaté un peu partout dans le système d'éducation : intérêt accru pour les écoles privées (même dans le secteur public), retour des systèmes d'émulation (« honneur au mérite »), utilisation nouvelle des « bonnes vieilles méthodes du passé » (examens, dictées, périodes d'études après l'école), etc. Ce retour vers « l'excellence » est d'ailleurs en lien avec le virage néo-libéral que prend notre société (privatisation, désengagement de l'État, etc.) et poussé également, même indirectement, par l'excellence que manifestent de nombreux nouveaux arrivants au Québec (les « premiers de classe » sont très souvent immigrants, particulièrement d'origine asiatique).

Ensuite, une certaine *défense de la francophonie*. Devant la mondialisation des communications et l'hégémonie grandissante de l'anglais (on en est rendu à publier de grandes revues scientifiques françaises en anglais !), on assiste à un sursaut du monde francophone qui cherche à s'organiser pour ne pas peu à peu disparaître : Sommets de la francophonie, Réseau mondial des télévisions francophones, etc. S'ajoute à cela, dans le cas du Québec, la défense de la spécificité culturelle de la majorité francophone, avec ou sans sa dimension proprement nationaliste : « ne touchez pas à la loi 101 », entre autres.

Deux autres facteurs contribuent, indéniablement, à l'essor de ces Championnats d'orthographe : l'événement médiatique que l'on a su créer autour d'eux et le phénomène *Bernard Pivot*. Ce n'est pas le lieu d'analyser l'ampleur et le pourquoi du phénomène Pivot dans le monde de la littérature¹. Mais force est de constater que sa personnalité et sa réputation internationale contribuent pour beaucoup à la crédibilité et au succès de l'entreprise. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si on parle beaucoup plus, dans le langage courant, de la « dictée de Bernard Pivot » que de celle des Championnats mondiaux.

Et c'est d'ailleurs sans doute ce « phénomène Pivot » qui a contribué le plus à faire des Championnats d'orthographe un véritable événement médiatique : appuyé par des commanditaires prestigieux, il a réussi, en quelques années à peine, à faire de ces Championnats une « organisation » qui fonctionne dans plus de 46 pays, (et donc qui administre autant de championnats nationaux), y compris dans une majorité de pays non francophones et de pays du tiers monde, un « événement » qui rassemble pendant quelques jours près de 250 finalistes à Paris et un « spectacle » qui est diffusé, presque simultanément, dans plusieurs dizaines de pays à travers le monde. Avouons que c'est peu banal pour quelque chose d'aussi austère et compliqué (d'autres diront : aussi beau) que les mille et un pièges de la langue française !

Jusqu'à quel point cet engouement pour la dictée est-il un pur produit de consommation, une mode lancée et popularisée par les médias (comme le sont trop souvent devenus les best-sellers, certains spectacles, films ou pièces de théâtre) ? Il est trop tôt pour le dire. Mais pour Radio-Québec, l'organisateur de ces Championnats ici, c'est avant tout une entreprise éducative, qui est là pour durer et se développer, quels que soient ses résultats en termes de cote d'écoute. ■

Dominique Boisvert

1. On pourra lire, à ce sujet, *L'effet Pivot*, publié par Edouard Brasey aux éditions Ramsay, Paris, octobre 1987 : 370 pages.

LOUIS MULHSTOCK

au Centre Saïdye Bronfman, du 10 octobre au 13 novembre 1989, était présentée une rétrospective des dessins de Louis Muhlstock¹. Ce peintre qui a maintenant atteint l'âge vénérable de quatre-vingt-cinq ans n'est pas aussi connu qu'il le devrait, surtout chez les francophones, bien qu'il soit un québécois « pure laine », comme il le dit lui-même. C'est qu'il a sciemment échappé au marchandage de ses oeuvres, aux commandites et, ce qui est plus important, à la mode.

En 1930, peu d'artistes échappaient à l'influence des automatistes et à un certain nihilisme existentialiste récurrent. Il était bien contemporain de Borduas, de Pellan, d'Hector de S.-Denys-Garneau aussi, mais il a choisi d'être fidèle à l'émotion ressentie face à la « condition humaine », à la compassion qu'il éprouvait face à tout ce qui souffre, face aux victimes et à l'atmosphère de la Crise qui se peignait sur tous les visages.

Ici la beauté ne se réduit pas à une démarche esthétique pure ou abstraite, à laquelle tels de nos contemporains nous aurons habitués : sorte de point extrême d'un arc tendu de significations où l'humain a peine à prendre racine et à s'orienter. L'univers de Louis Muhlstock est souverainement habité, et

1. Louis Muhlstock : Un dessinateur était le thème de cette exposition rétrospective de 109 dessins de Muhlstock. La conservatrice invitée était Jennifer Couëlle.

c'est légende maintenant de parler de ces portraits d'ouvriers, de sans-logis et de malades que le peintre a dessinés, dès son retour d'Europe, alors que le Québec faisait face à la Crise. Citons quelques oeuvres de cette période qui se sont détachées de l'églogue constitué au Centre Saidye Bronfman : *Les sans-logis de Fletcher's Field* (1930), *Paranka couchée* (1940) et *Soudeur se penchant vers l'avant* (1943).

Or, fait étrange, il n'y a ici aucun misérabilisme : même chez *Jos Lavallée* (1932), la *Victime d'une méningite* (1935) ou la *Psychose toxique* (1940), qui constituent des sujets-limites, on chercherait en vain quelque représentation pathétique de la douleur. Le regard de Louis Muhlstock les préserve du gouffre et les élève. Et cela se reconnaît à la joie paradoxale qui nous pénètre à mesure que nous avançons dans cet univers : ce paradoxe est le mystère dont cette oeuvre tire sa véritable substance.

La seule charnelle beauté, encore, habite les nus de femmes et pas plus qu'elle ne s'accroît tantôt avec la morbidité, la beauté ne racole ici avec une quelconque sensualité, bien que, la plupart du temps, les formes soient là, opulentes, lourdes, richesses étalées comme bonne terre offerte au soleil d'été : grosses, en attente de toutes semences, espérantes.

En effet, on aurait tort d'y voir, après les soi-disant « sujets de la Crise, de nouveaux sujets : ici, c'est la recherche de la forme

qui commence d'advenir pour elle-même : signes avant-coureurs de la peinture de la dernière période (1980-1989), les *Inscape*, peinture qualifiée à tort d'abstraite et de non objective, comme si elle avait déjà été concrète et objective. C'est le retour réflexif qui nous permet de prendre conscience qu'il y a ici l'exploitation du même paradoxe : pour rendre compte de ce que nous voyons et vivons, il faut aller jusqu'à dire que les personnages féminins disparaissent derrière – comment dire sans éluder le mystère – l'expérience d'une forme de présence, humaine, à la fois masculine et féminine, et au-delà, d'un hymne qui ne peut être que chanté, et chanté dans le créé.

Cet hymne, il est joyeux dans *Nu couché en chien de fusil*, il exulte dans *Nu de dos*, il épouse à son plus proche l'imaginaire de l'artiste dans *Deux nus couchés*, où nous retrouvons la même forme que dans *Les sans-logis de Fletcher's Field*, même forme aussi, si on consent enfin à prendre distance des sujets-objets, que dans *Paranka couchée*, ou encore dans une oeuvre plus récente, justement, *Paysage laurentien* (1982).

*Paranka couchée*², le portrait d'une malade de l'Hôpital général de Montréal, est un guide privilégié ici : la forme, plus exactement l'harmonie de la forme, se met au service d'une expérience de la beauté comme amour du monde, comme assumption du monde. Regardons-la de plus près : les lignes anguleuses du visage disent l'état général squelettique ; les cheveux hirsutes suggèrent quatorze années de longs sièges sur l'oreiller ; les lèvres sont closes : l'être fait ses adieux au monde en silence ; le regard n'est ni vide, ni hiératique, il est le dernier survivant. Puis, comme une tendresse, comme une neige douce qui vient arrondir toutes choses sous son manteau, les draps, légers, soulevés, c'est la main de l'artiste qui esquisse un geste, une caresse salutaire, sans pour autant toucher au corps de douleur : ainsi, de quelques lignes habiles surgit l'omniprésente façon obscure de la terre de celer l'ineffable luminosité qui l'habite.

Et voilà de quoi parler ces multiples têtes, bustes, mains, corps exposés, vus de dos, dos à dos, ces outils, vêtements, lieux de travail ; dans ces sujets et bien au-delà de ces sujets, se fourbit une forme, la forme d'une beauté qui vient du monde – aucune peinture n'est moins dualiste – qui vient du monde et qui l'assume, qui assume tout ce qui appartient au monde et qui est ferment d'éternité : les grossesses, le dur labeur, la maladie, la négritude et jusqu'à la mort.

Telles, ce que nous pourrions appeler ces « assumptions » d'oiseaux morts, dans *Pigeon mort* (1982), dans ces deux petits dessins d'oiseaux morts, saisis à mi-chemin entre ciel et terre, nimbés de nuages bleutés ; tels aussi, ces « visages » du *Phoque au soleil*, de la *Chèvre se grattant* (1955) et jusqu'à cette forme typique chez Muhlstock, nettement représentée dans *Deux veaux*. Comment ne pas se souvenir de cette citation d'Hölderlin en tête de l'*Hyperion* : « Ne pas être refréné par le plus grand, être contenu par le plus petit : voilà qui est divin ».

Bref, la beauté de l'oeuvre de Louis Muhlstock réside dans l'assomption des figures, certes rendue possible par l'harmonie interne des formes où réside l'art du dessinateur, mais cet art est d'abord un art transité par une totale dévotion à toute la création.

Quand le moindre petit oisillon tombé du nid est tendrement protégé de l'oubli et comme sauvé de la mort par le dessin d'un artiste, on se retrouve chaudement dans l'habitat terre. C'est là peut-être, la première nécessité de cette oeuvre, aujourd'hui. ■

Lise Bourcier
écrivain

COLLOQUE INTERNATIONAL DE THÉOLOGIE

à l'occasion du 25^e anniversaire de
CONCILIUM

dimanche 9 septembre - vendredi 14 septembre 1990
à l'Université de Louvain

AU SEUIL DU TROISIÈME MILLÉNAIRE

Le thème du colloque est articulé en trois sections

**Les souvenirs préjudiciables et libérateurs
du passé de l'Église et du monde**

Orateurs : E. SCHÜSSLER FIORENZA et C. DUQUOC

Le choix de la vie et de la mort

Orateurs : J. MOLTSMANN et D. TRACY

**Les formes religieuses et théologiques de parler de Dieu et de la venue
de son royaume comme salut et bonheur de/et/pour l'humanité**

Orateurs : H. KÜNG et G. GUTIÉRREZ

mardi soir 11 septembre 1990

Échange de vue

**La situation actuelle
de la théologie dans le monde**

**TOUS CEUX QUI SONT INTÉRESSÉS PAR LE COLLOQUE
SONT INVITÉS À Y PRENDRE PART
EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS**

Prière d'envoyer son inscription au secrétariat de *Concilium*

c/o Mrs E. DUINDAM-DECKERS, Prins Bernhardstraat 2,
6521 AB Nijmegen, Pays-Bas. Des indications peuvent être données
sur des logements peu onéreux, voisins de l'université.
L'inscription à la conférence est de US \$ 15

Les conférences seront imprimées dans le cahier spécial de *Concilium*, cahier
227, qui permettra ainsi de mettre l'accent sur les groupes de discussion et
les séances plénières durant le colloque.

Les SIX CAHIERS DE 1990

- 227 - Au seuil du Troisième Millénaire - Congrès international de théologie
- 228 - L'éthique des religions du monde et les Droits de l'Homme
- 229 - Demander et rendre grâce
- 230 - La collégialité à l'épreuve
- 231 - Face à l'échec
- 232 - La voix des victimes

Abonnement 1990 : France 240 F (ttc) - Etranger 315 FF - Le cahier 67 FF
BEAUCHEMNE, 72, rue des Saints-Pères - 75007 PARIS
Tél. : 45 48 80 28 - CCP Paris 39-29-B

2. On trouvera une photo de ce magnifique portrait à la page 53 du présent numéro.

DOSSIER

Haro sur les politiques sociales !

Canapresse



HARO SUR LES POLITIQUES SOCIALES

par Gisèle Turcot

Si vous êtes fonctionnaire fédéral de haut niveau et si vous voulez vous perfectionner dans les politiques sociales et économiques, vous avez des chances de vous retrouver, comme des dizaines de vos collègues, à la Harvard Business School (Boston). La nouvelle pensée du gouvernement canadien s'aligne dorénavant sur la « creative destruction » qui vient de cette institution. Le maître à penser est le professeur Michael Porter ; ses travaux¹ portent sur la façon dont les entreprises individuelles peuvent livrer concurrence, au pays comme à l'étranger.

Il a mis au point un cadre d'analyse des entreprises, afin de mesurer leur compétitivité, de voir si elles exploitent au maximum leurs avantages comparatifs et de déterminer où se situent leurs solutions de rechange les plus rentables. Aucun milieu n'échappe à sa grille d'analyse, pas plus celui des assurances que celui de la bière ou de l'industrie aérospatiale.

La nouvelle philosophie de la concurrence s'applique aux entreprises et va bientôt s'appliquer à la grande industrie. Elle met indéniablement l'accent sur le développement de la technologie de pointe. Du point de vue de la gestion des dépenses publiques, le grand objectif est de réduire au maximum la part du gouvernement en employant des méthodes différentes :

- pour les grandes entreprises actives au niveau international, on parle de rationalisation, de restructuration (fabrication décentralisée, au besoin, par la main-d'oeuvre à bon marché dans le tiers monde) ;
- dans le secteur des services, l'État se désengage des services sociaux, de l'assurance-chômage, pour laisser place à la privatisation des entreprises, au communautaire, à la formation des ressources humaines, à la rationalisation ;
- au niveau de l'économie locale et

informelle, on accorde quelques subventions ; des emplois précaires sont distribués entre des villes et des régions, qui compétitionnent pour décrocher des contrats.

Sur le terrain des politiques sociales, l'objectif gouvernemental est également de réduire les dépenses publiques et les engagements de l'État. Michael J. Prince² en fait la démonstration, quand il dresse une liste d'une dizaine de stratégies imaginées pour sortir le Canada du système d'État-providence, où il s'est engagé depuis les années 1940³. Le gel des prestations, la cessation des contributions gouvernementales, la privatisation et le recours aux organismes communautaires caractérisent les principales méthodes et les approches budgétaires de ce gouvernement de restriction. Les autres stratégies consistent à gruger dans l'universalité des programmes, à établir des critères d'admissibilité plus élevés, bref à s'acheminer vers des contrôles qui assurent une bonne sélection des candidats (si seulement la Banque fédérale de développement en faisait autant !). Sur ce terrain, le système patriarcal n'a pas dit son dernier mot, comme le soulignent Lucie Bélanger et Ginette Boyer, dans ce dossier.

Avec la réforme de l'assurance-chômage, nous sommes en présence du premier effet direct de l'Accord de libre-échange. Les États-Unis considéraient en effet qu'il s'agissait d'une subvention déguisée : le gouvernement canadien se retire donc du financement de ce programme. Tout est en place pour briser une des formes essentielles de la solidarité avec l'ensemble des travailleuses et des travailleurs et pour instaurer, selon Henri Sader, les conditions du « salaire de la peur », tout en laissant les milieux urbains se débrouiller avec les affamés, comme l'illustre Guy Paiement.

Les choix économiques que nous avons faits au cours des années 80 témoignent d'une crise spirituelle. À l'intérieur même des Églises chrétiennes,

on constate un affaiblissement du sens critique, voire un abandon même des positions stratégiques. N'est-ce pas mettre entre parenthèses la dimension prophétique de la tradition judéo-chrétienne ? C'est en effet la dignité d'un peuple qui fonde les sociétés démocratiques comme elle fonde aussi l'exercice des droits et des responsabilités qui en découlent.

La tâche n'est pas mince : à une culture de la compétition et de la concurrence, résister par la culture de la solidarité. Devant l'information transmise par les médias, pratiquer une saine distance critique, dans la mesure même où les grandes entreprises de presse partagent l'idéologie dominante de la privatisation et jouent le jeu des dizaines de relationnistes embauchés par les grandes entreprises.

La sortie de l'État-providence sonne-t-elle le glas de la fin de la société de compassion ? Il faut le craindre. Cette crainte est partagée non seulement par les gens épris de solidarité sociale, mais aussi par celles et ceux qui s'intéressent à l'avenir de la démocratie à l'Ouest. L'analyse sociale et l'éducation populaire continueront donc d'être des tâches essentielles que les comités de justice sociale des communautés chrétiennes et des congrégations religieuses devront soutenir encore pendant bien des lunes ! ■

1. Centre canadien du marché du travail et de la productivité, « Les nouveaux profils de l'industrie d'ISTC et la pensée qui les inspire », *Notes de recherche* (Direction syndicale), no 6, avril 1989. (9 116 rue Albert, Ottawa, Canada K1P 5G3. Tél 613-234-0505, FAX 613-234-2482)
2. Michael J. Prince, *How Canada Spends*, 1987-88. Ottawa, Methuen, 1987, introduction : « Restraining the State : How Canada shrinks ».
3. Vaillancourt, Yves, *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960* (2e chapitre), Presses de l'Université de Montréal, 1988.

LE SALAIRE DE LA PEUR

par Henri Sader

L'enfer, c'est la vérité perçue trop tard.
John Locke

On sait que la nouvelle loi sur l'assurance-chômage est entrée en vigueur. Peut-être pensez-vous que le chômage, ça n'arrive qu'aux autres ? Si vous êtes dans le quintile des revenus les plus élevés (avec nos gouvernants !), vous avez très probablement raison et pouvez passer à une autre lecture. Pour le commun des mortels, soit 80 % de la population, les chances sont moins bonnes. En descendant l'échelle des revenus, elles deviennent même très mauvaises, pour ne pas dire nulles. Conséquence, à un moment ou à un autre des péripéties de notre vie active et travaillante, nous risquons fort de goûter à certains des effets du « Bill C21 »

Couper dans le gras

L'adoption de la Loi C21 n'est pas un simple fait divers. Ottawa vient de franchir une nouvelle étape dans la redéfinition de ses responsabilités économiques et sociales. Le tout s'inscrit en continuité avec la politique d'austérité¹, menée dans le contexte du libre-échange avec les États-Unis. En se mettant en « harmonie » avec notre voisin, nous pourrions aussi partir d'un meilleur pied pour gagner la guerre des exportations qu'il faudra livrer aux autres blocs commerciaux pour la conquête du marché mondial. Il nous faut donc res-

taurer notre compétitivité, en générant progressivement une panoplie de lois qui vont « couper dans le gras », c'est-à-dire dans nos droits économiques et sociaux.

En 1986, la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage (Commission Forget), mandatée à l'époque par le gouvernement conservateur, avait déjà recommandé une refonte des institutions et des mécanismes de l'assurance-chômage. Ces mécanismes avaient été mis en place par l'État-providence pour atténuer les effets sociaux et économiques des crises cycliques du capitalisme².

L'idée centrale du Rapport Forget était d'équilibrer le montant de prestations perçues avec le travail fourni. Une personne qui avait par exemple travaillé vingt semaines, aurait droit à vingt semaines d'assurance-chômage réparties sur un an et ce, quel que soit le taux de chômage en vigueur dans sa région. Un régime provincial de sécurité de revenu devait compléter ce montant. Le rapport suscita une opposition vigoureuse de la part du monde du travail et un mécontentement des provinces auxquelles on attribuait une plus grande responsabilité dans la gestion du chômage. M. Mulroney venait à peine de commencer son mandat. Dans un grand élan de générosité, il mit le rapport aux oubliettes. Beau geste ! En fait, M. Mulroney cherchait surtout à rétablir sa popularité fortement ébranlée après qu'un Michael Wilson, encore novice, se soit attaqué aux pensions de vieillesse, lors du budget de l'an I.

La montée du chômage structurel

Si les mesures proposées par la commission Forget n'avaient pas fait

l'unanimité, cette commission pointait de réelles défaillances du mécanisme de l'assurance-chômage. L'économie mondiale a connu, ces deux dernières décennies, des changements structurels qui ont fait que, laissés à eux seuls, les mécanismes de l'assurance-chômage sont de moins en moins adaptés aux nouvelles réalités du marché du travail. La baisse de la productivité, la concurrence des nouveaux pays industrialisés et des pays exportateurs de matières premières ont progressivement forcé la restructuration de notre appareil productif, surtout après la crise de 81-83. Tout en économisant largement sur le facteur travail, les nouvelles techniques de production et de gestion faisaient appel à une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et hyperproductive. On assiste alors à la montée d'une des composantes du chômage : le chômage structurel, causé par l'écart grandissant entre les qualifications des chômeurs et les nouveaux besoins du marché du travail.

Pour plusieurs raisons dont celle du manque de qualification d'une fraction croissante de la main-d'œuvre, les tentatives de résorption du chômage par les mécanismes keynésiens de dépenses publiques vont progressivement perdre de leur efficacité. Dépenser de l'argent pour stimuler la demande et par conséquent l'embauche — quand les sans-emploi n'avaient pas les compétences et la mobilité requises par le marché du travail —, contribuait à une surchauffe inflationniste. On ne pouvait plus concevoir une politique favorisant l'emploi sans avoir au minimum une politique de main-d'œuvre et une planification de l'emploi. Il fallait donc agir sur l'offre et sur la demande de travail. Comme nous le verrons plus loin, c'est à ce niveau que la bataille pour l'emploi aurait dû être engagée.

1. Voir dans *Relations* (nos 549 et 550), les articles de A. Parguez sur les effets pervers d'une telle politique qui ne pourra à terme que consacrer la société duale et entraîner encore plus d'austérité, au mépris de la justice sociale.
2. La loi sur l'assurance-chômage avait été votée par le parlement fédéral en 1941.



Canapresse

Dès 1986, la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage (présidée par M. Claude Forget) recommandait une refonte de l'assurance-chômage. Pour refaire la popularité de son parti, Mulroney mit le rapport aux oubliettes.

Nouveau rôle de l'assurance-chômage

En l'absence d'une politique active du marché de travail, le filet de sécurité de l'assurance-chômage devint le lieu de rencontre privilégié de ces nouvelles contradictions. Alors que les fonds étaient initialement destinés à dépanner une personne qui se retrouvait momentanément dépourvue d'emploi (chômage conjoncturel), ceux-ci servirent de plus en plus à financer les entreprises, le chômage saisonnier et par voie de fait le travail précaire, autre sous-produit de la restructuration de notre économie.

Les sociétés de pêche, les employeurs du secteur agricole trouvaient traditionnellement dans les mécanismes de l'assurance-chômage un com-

plément gratuit pour leur fonds salarial. Ils pouvaient ainsi réduire leurs coûts et licencier les travailleurs pour la durée de la saison morte. Par ses programmes de création d'emplois éphémères, le secteur public lui-même se mit aussi à renvoyer la balle aux mécanismes de l'assurance-chômage. Avec la détérioration de la conjoncture économique et la hausse des taux d'intérêts, ces fonds devinrent également une source de financement inespérée pour un nombre croissant de petites entreprises. Lorsque le besoin se faisait sentir, elles embauchaient une personne pour le temps qu'il fallait afin de la rendre éligible. On pouvait ensuite licencier fictivement cet employé et le compenser en lui versant sous la table un montant supérieur au manque à gagner, ce qui arrangeait tout le monde.

Compte tenu du fait qu'il existe au Québec 166 500 PME³ et quelques cen-

taines d'inspecteurs du fisc sur le terrain, le jeu en valait la chandelle. Parallèlement un nombre croissant de jeunes et de moins jeunes se retrouvaient pris dans une inflorescence de « jobs citron » qui ne débouchaient sur aucune perspective de progression. L'assurance-chômage devint pour ces derniers une occasion inespérée de prendre une année sabbatique, de tenter un saut vers l'aventure, ou le rêve.

Haro sur l'assurance-chômage

Faciles à gérer, les solutions rapides de rapiéçage sont toujours préférées à celles qui vont plus en profondeur et nécessitent du courage politique et de l'imagination. Ottawa a donc décidé de « réaffecter » 1,3 des douze milliards de dollars alloués à l'assurance-chômage ; 800 millions de ce montant, soit le double du montant actuel, iront à des programmes de formation de la main-d'oeuvre et à des mesures d'accès à l'emploi⁴. Objectif fort louable en soi : qui pourrait s'opposer à des programmes de formation qui ont justement pour but de réduire le chômage structurel ? On en arrive presque à oublier que c'est ce gouvernement qui, quelques années plus tôt, avait sabré dans ces mêmes programmes.

Plusieurs questions pourtant se posent sur la contrepartie de ce cadeau. D'abord est-ce vraiment un cadeau ? Le gouvernement se targue de ne pas réellement couper dans le budget de l'assurance-chômage, mais de le « rééquilibrer » en améliorant les perspectives d'emploi, tout en faisant la guerre au déficit. Il est tout de même évident que l'intégralité du montant est prélevée à même les fonds de l'assurance-

3. Selon le Conseil du patronat du Québec, 98 % sont des petites entreprises (moins de 50 employés).
4. 340 millions financeront une prolongation de dix semaines du congé parental en plus des quinze semaines actuelles, 110 millions iront à des prestations spéciales, 40 millions seront affectés aux prestations d'assurance-chômage destinées aux travailleurs âgés de plus de 65 ans.
5. Source : Emploi et Immigration Canada.
6. Bien sûr, une récession serait beaucoup plus grave si les fonds de l'assurance-

chômage. Mieux, depuis 1971, le solde du Compte de l'assurance-chômage n'a été déficitaire que de 1982 à 1986, à la suite de la récession de 81-83. Les déficits cumulés ont été progressivement éliminés avec la reprise et la hausse des cotisations. En 1988, le solde du compte était de nouveau excédentaire et on prévoit même un surplus pour 1989⁵. Ce poste ne contribue donc plus au déficit, du moins jusqu'à la prochaine récession⁶.

C'est cependant à cause du déficit budgétaire global qu'Ottawa n'a pas libéré de l'argent frais pour la formation professionnelle. C'est en prétextant ce même déficit qu'Ottawa se retire également du financement de l'assurance-chômage. Désormais, la totalité du coût du régime d'assurance-chômage sera financée par les cotisations des employeurs et des salariés⁷. Pour 1990, ce retrait correspond à un « trou » de trois milliards que l'impôt ira chercher par une augmentation de 15 % des prestations. Le but caché derrière le prétexte du déficit : accentuer le déséquilibre dans le rapport du travail au capital.

Une pierre, deux coups

Le « Bill C21 », c'est aussi une série de lois qui réduisent le nombre de semaines de prestations accordées, augmentent le nombre de semaines requises pour se qualifier. Ceux ou celles qui quitteront volontairement leur travail verront leur pénalité passer d'une fourchette de zéro à six semaines à une fourchette de sept à douze semaines. Il faut y ajouter deux semaines de délai de carence et quatre semaines d'étalement d'indemnité de départ et de paye de vacances. De plus, après une période d'attente qui pourra aller jusqu'à 18 semaines, ceux-ci ne percevront que

chômage ne constituaient pas une réserve de pouvoir d'achat qui viendrait compenser une partie de l'effondrement de la demande de biens et de services.

7. Le geste va à l'encontre de la réforme de l'assurance-chômage de 1971. L'État fédéral s'était alors engagé à créer de l'emploi dans toutes les régions du Canada et reconnaissait, entre autres, qu'il était de sa responsabilité de financer les prestations reliées aux taux régionaux de chômage.

8. Source : Mouvement action-chômage de Montréal. Tél. : (514) 277-4099.



Canapresse

Mme Shirley Carr, présidente du Congrès canadien du travail, à la défense des travailleurs. La formation, à elle seule, n'est pas une panacée. Il faut aussi faire de l'emploi la priorité de la politique économique.

50 % du salaire brut au lieu des 60 % pour les chômeurs ordinaires⁸.

Or, tous ceux qui quittent volontairement leur travail ne sont pas des profiteurs. En tirant dans le tas, Ottawa élimine, entre autres, la possibilité qu'a un individu de quitter son emploi pour des raisons personnelles valables mais non reconnues afin d'amorcer un changement de carrière (chômage de prospection). Ottawa réduit aussi considérablement les chances qu'a un employé de briser les chaînes d'un travail précaire et dévalorisant, mais trop accaparant pour lui permettre de prendre le temps qu'il faut pour trouver autre chose. Ces mesures répressives témoignent d'un mépris à l'égard du salarié qui est automatiquement présumé irresponsable. Elles favorisent une diminution du pouvoir de négociation du travailleur et de la travailleuse dans le but d'accroître la flexibilité des coûts des

entreprises, et favoriser encore plus l'employeur. Cette flexibilité des coûts implique naturellement la flexibilité à la baisse des petits et moyens salaires, et le développement d'emplois atypiques.

Mieux, en prétextant vouloir s'attaquer au chômage structurel qui compte environ pour un tiers du chômage au pays, le gouvernement nuit aux autres catégories de chômeurs et impose le salaire de la peur à la majorité de la population active. On ne le rappellera jamais assez : la majorité des chômeurs ont la flexibilité et la compétence requises, mais il faut cesser de leur demander de chercher du travail qui n'existe pas, ou d'occuper des postes qui ont été sacrifiés à la rationalité du libre-échange. Le Conseil économique du Canada, dans son rapport de 1988 : *Sous les feux de la concurrence*, met fin au mythe de l'incompétence de la majorité de nos chômeurs et de nos chô-

meuses en démontrant leur grande capacité d'adaptation.

Formation-fiction

Ottawa prétend que les 800 millions de dollars affectés aux programmes de formation vont permettre à un plus grand nombre de chômeurs de trouver un emploi et réduiront par le fait même le recours aux fonds de l'assurance-chômage. Pourquoi alors toutes ces restrictions qui visent à réduire la taille du filet de l'assurance-chômage ? Pourquoi resserrer la camisole de force aux petits salariés avant même d'avoir pu mesurer l'efficacité des programmes de formation qui, de toute manière, ne concerneront que le tiers des chômeurs ?

Selon une étude faite par Global Economics⁹, 155 000 personnes risquent de perdre entièrement leurs prestations ; 82 % d'entre elles auront occupé des emplois à moins de 25 000\$ par an. Précisons qu'en ne se qualifiant plus pour recevoir l'assurance-chômage, ces personnes ne pourront plus bénéficier de certains programmes de formation. Avec ces mesures de restriction, Ottawa va directement économiser un montant brut de l'ordre de 1,5 milliards, avant même que les programmes de formation soient opérationnels. Il faudra de un à trois ans pour installer ces programmes ; entretemps, les plus faibles sont laissés à l'écart. Autre élément inquiétant, tout semble indiquer que le cycle d'expansion économique touche à sa fin. Que va-t-il

se passer avec le prochain retournement puisque lorsqu'il fait soleil au Canada, le Québec se retrouve avec 9 % et plus de chômage et 530 000 assistés sociaux ? Et Madame Monique Vezina, ministre d'État à l'emploi et à l'immigration, de déclarer sans sourciller : « Avec cette réforme, nous sommes en mesure de mieux aider le million de travailleurs qui chaque année ne se trouvent pas d'emploi par manque de compétence »¹⁰.

Quelle formation ?

Même si elle ne suffit pas à elle seule, la formation professionnelle est une condition nécessaire pour éliminer une partie du chômage. En fait, la formation professionnelle doit être aussi bien axée sur la résorption du chômage que sur sa prévention et faire corps avec une politique active du marché du travail. Cette politique passe, entre autres, par l'identification précise et dynamique des besoins et des pénuries des employeurs, complétée par des mécanismes qui vont permettre l'adaptation de la main-d'oeuvre aux besoins de la production de biens et de services. Une enquête du Centre canadien du marché du travail et de la productivité¹¹ révèle que la vulnérabilité des travailleurs au changement est réelle puisque « 30 % des employés à plein temps estiment qu'il n'ont pas l'instruction, la formation et l'expérience qu'il faut pour trouver d'autres occasions d'emploi intéressantes¹² » et que 52 % des travailleurs non spécialisés qui ont le

plus besoin de formation pour accroître leur mobilité et adaptabilité n'en ont eu aucune. Globalement les entreprises canadiennes ne consacrent par employé que la moitié du montant alloué par leurs homologues aux États-Unis.

Ceci dit, quel va être l'impact des 800 millions qu'Ottawa va affecter à la prévention et au recyclage du chômage ?

Si l'on se fie à l'expérience historique, ces mesures seront peu efficaces. L'automne passé, la tenue d'un Forum sur l'emploi à Montréal avait permis à 1600 participants et experts de passer au crible la problématique du travail au Québec. Dans les différents ateliers qui ont traité de l'assurance-chômage, de la formation de la main-d'oeuvre et de la création d'emplois, il y a eu consensus pour reconnaître la défaillance des programmes de formation professionnelle. Les commentaires suivants sont rapportés des ateliers¹³ :

- Il y a un manque de coordination entre les divers paliers gouvernementaux dans l'élaboration et l'exécution des programmes. Il y a aussi des conflits de juridiction entre les différents

9. Global Economics Ltd. ; « *An Analysis of the Distributional Impact of the Proposed Unemployment Insurance Changes* », July 89.

10. Allocution au Forum pour l'emploi, le 5 novembre 1989.

11. « Ce qu'on pense de la Formation », mai 1989.

12. *Ibid*, p.3

13. Notamment les ateliers sur la création d'emploi (no 5.3), l'accès au marché du travail (no 2.1) et l'assurance-emploi versus assurance-chômage (no 2.4).

50e anniversaire

RETRAITE BIBLIQUE 1990

Sur les pas des femmes de la Bible

À l'occasion du 50e anniversaire de l'obtention du vote des femmes au Québec, Socabi offre cette retraite biblique avec MONIQUE DUMAIS, théologienne, professeure à l'Université du Québec à Rimouski, auteure du livre *Les femmes dans la Bible*, co-auteure du livre *Souffles de femmes*.

DATE : du lundi 2 juillet à 19h30 au samedi 7 juillet à 15h30

LIEU : Villa St-Martin (Pères Jésuites), 9451, boul. Gouin ouest, Montréal.

PRIX : *Inscription* : 70\$, payable à l'avance à SOCABI (20\$ non remboursable) ;
pension complète : 150\$, payable au début de la retraite.

Information et inscription :

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent, Montréal H2R 2Y1, tél.: (514) 274-4381

ministères, notamment entre la main-d'œuvre et l'éducation, sur l'affectation des fonds. Il en découle, entre autres, la multiplication et l'enchevêtrement des règlements et une lourdeur bureaucratique.

- Les données disponibles sur les marchés du travail sont déficientes. Il n'y a pas une bonne circulation de l'information entre les intervenants, ce qui nuit considérablement à la pertinence des programmes qui sont élaborés à partir de ces données : ils sont souvent en retard d'une guerre par rapport à la réalité économique.
- Les programmes sont trop nombreux, s'appliquent pour des périodes trop courtes et changent fréquemment. Ils comportent des critères rigides qui empêchent les adaptations aux besoins de différentes clientèles et de différentes régions.
- Les décisions émanant des divers paliers de gouvernement et qui visent à faciliter l'obtention d'un emploi ne le garantissent nullement. Une personne en chômage qui se présente au Centre d'emploi trouvera que bien souvent on n'a pas un travail précis à lui offrir. En revanche, on pourra lui offrir de la formation qui ne mènera pas nécessairement à un emploi disponible. Il y a aussi un manque de coordination entre les différents responsables qui administrent ces programmes et ces fonds.
- Les lieux de formation professionnelle sont souvent situés loin des lieux de travail habituels. Il y a peu de coordination entre les institutions gouvernementales d'éducation et les grandes entreprises privées qui dispensent déjà ces cours à leurs employés et qui accepteraient de les donner à des chômeurs intéressés.
- Une bonne formation commence à l'école. Notre système d'éducation scolaire manque d'information sur les réalités du marché du travail et ne

prépare pas de ce fait les étudiants aux réalités de leur avenir professionnel. D'une manière bien plus sévère, certains intervenants au Forum ont parlé de la faillite de notre système d'éducation en général.

Assurance-formation

Cependant, la formation à elle seule n'est pas une panacée. Il faut une stratégie de développement économique qui assure que celle-ci va emboîter le pas à la réalité mouvante de l'économie, balisée certes par nos priorités socio-économiques et non pas laissée aux seuls caprices du marché. Si on maximise la formation sans faire de l'emploi la priorité de la politique économique, il n'y aura jamais assez de « jobs » pour ces travailleurs qualifiés ou non qualifiés. Il a été prouvé qu'une croissance qui ne découle pas d'une politique de plein emploi ne génère jamais suffisamment d'emplois dans les endroits désirés, car elle ne se fait pas au même rythme partout et n'a pas les mêmes effets sur le travail.

Ultimement, c'est la collectivité et ses élus qui sont responsables des talents et des potentiels qui n'ont pas été développés à cause du laisser-faire dans l'utilisation des ressources humaines. L'assurance-formation doit servir de maillon intermédiaire entre l'assurance-chômage et l'assurance-emploi. C'est sur ces trois propositions que repose une garantie dynamique de l'emploi.

C21 + Loi 37 = !

L'épisode de la Loi C21 illustre bien le retrait de l'État de ses responsabilités à l'égard du chômage. L'alibi : combattre le chômage structurel et le déficit budgétaire. Le véhicule publicitaire : l'image d'un nouveau « partenariat » que l'on s'efforce de projeter à grands renforts médiatiques pour camoufler la manipulation. Le but inavoué : accroître la flexibilité des salaires et l'emprise des employeurs sur le marché du travail. Les conséquences à moyen et long termes de cette politique : une baisse de la qualité de vie, l'institutionnalisation de la pauvreté et l'injustice sociale.

Comme le disait Félix Leclerc, « la meilleure façon de tuer un homme est de le payer à ne rien faire ». Pour le gouvernement Mulroney, il est idéalement plus efficace de liquider les chômeurs sans avoir à les payer. En attendant, la Loi C21 permet de les sortir plus rapidement des statistiques officielles du chômage et, du même coup, de la juridiction fédérale. Nos chômeurs et nos chômeuses ne pourront que s'échouer sur l'île surpeuplée du bien-être social, où les attendent 10 % de la population québécoise¹⁴, notre Loi 37 et le meilleur des mondes. Ici, M. Bourassa pourra continuer à les payer, avec parcimonie.

Les « aptes disponibles » (nouveau nom des chômeurs), travailleront à faire travailler nos « agents d'aide socio-économique ». Ces derniers leur feront très bureaucratiquement chercher du travail précaire ou fictif, à travers le labyrinthe des programmes d'employabilité. Le travail fictif aura servi à justifier le salaire et l'emploi des bureaucrates qui l'auront conçu. Les gagnants de cette chasse au trésor auront trouvé du travail précaire qui accroîtra la compétitivité de nos PME. Nos PME pourront alors imposer le salaire de la peur et se battre contre le « cheap-labor » hispano-américain, contre l'Ontario, contre la pénétration des produits manufacturés provenant des pays pauvres, et gagner enfin au jeu du libre-échange. Avec un peu de chance et d'honnêteté, les PME payeront plus d'impôts sur leurs bénéfices, impôts qui leur seront prestement retournés sous forme de « subventions-formation ». Ces subventions leur permettront d'embaucher davantage de chômeurs transformés en « aptes disponibles ».

Quand aux « aptes non disponibles » et aux « inaptes », ils seront surtout payés pour faire travailler les « agents vérificateurs¹⁵ », consommer en paix grâce à la sécurité du « revenu-charité », et mettre au monde des futur candidats et candidates au BES. Ce faisant, ils vont contribuer à la prospérité de nos producteurs de bière, eaux gazeuses, et « chips » (TPS incluse). Un nombre croissant d'entre eux devront aussi avaler les pilules que leur fourniront nos services psychiatriques. Les « agents vérificateurs », eux, contribueront à l'épuisement professionnel de nos travailleuses sociales, vers lesquelles refluera une bonne partie de ce monde. Parmi leur clientèle : les accidentés de la chasse au trésor, qui seront nos « inaptes » de demain.

C'est une façon de concevoir le plein-emploi ! ■

14. Personnes à l'assurance-chômage exclues.

15. Nouveau nom de l'« agent visiteur », communément appelé « boubou macoute » et récemment promu au grade d'« agent vérificateur ». Ce dernier modèle « plus efficace » d'ingénierie orwellienne a désormais le pouvoir de soumettre l'entourage des assistés sociaux à un interrogatoire. Voir à ce sujet « Québec donne plus de pouvoirs aux enquêteurs de l'aide sociale », *La Presse*, 15/12/89.

CRISE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

par Ginette Boyer et Lucie Bélanger

sociologues



Regroupement des Centres de femmes

Lutter contre la réforme de l'Aide sociale (Loi 37), ou contre la désindexation des allocations familiales, c'est porter au niveau politique la lutte quotidienne pour l'autonomie financière des femmes et le soutien des familles.

Sur un air de néo-libéralisme maintenant bien connu, la « crise de l'État-providence » chante des menaces à l'universalité des programmes sociaux. Évidemment ! diront les uns. Plusieurs l'ont déjà démontré. Mais, se demandent les autres, sans nier la restructuration de l'économie capitaliste ici en jeu, ne peut-on y voir également une phase de restructuration du patriarcat ?

Qu'il s'agisse de divorce, de violence, de droit à l'éducation, de conditions de vie et de travail des salariées, de grossesse chez les adolescentes, de l'isolement des femmes âgées, de la misère des itinérantes... la nécessité,

pour chaque femme, d'assurer personnellement sa survie économique se pose chaque jour avec plus d'acuité. C'est pourquoi différentes composantes du mouvement des femmes ont repris à leur compte cette nécessité, trop souvent reléguée dans le silence de la vie privée, afin de lui assurer un statut de revendication collective.

Au cours des années 80, plusieurs initiatives voient le jour autour de la question de l'autonomie financière des femmes : colloques, études, revendications syndicales, luttes politiques... Qu'il suffise de rappeler le Forum du Conseil du statut de la femme, ayant pour thème « Des femmes : une force économique

insoupçonnée » (1983), l'étude de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer (1984), la lutte contre la désindexation des allocations familiales fédérales (1985), la lutte contre la réforme de l'Aide sociale (1988) ou encore les revendications des travailleuses des secteurs public et parapublic en matière d'équité dans l'emploi (1989). Dans une cause-type à la Commission des affaires sociales, une femme assistée sociale tente même de faire reconnaître son autonomie financière par rapport à son conjoint de fait (voir l'encadré 1).

Qu'il s'agisse de contester des projets de loi ou de revendiquer de nouvelles

mesures, nombre de ces interventions mettent en cause le rapport des femmes à l'État. Mais comment situer ces luttes dans la conjoncture actuelle de crise de l'État-providence¹ ?

Société patriarcale ?

Les avancées des femmes, au cours du dernier siècle, dans l'accession aux études supérieures, la libre disposition

de leur salaire et le droit de vote, ou encore la légalisation du divorce et de la contraception, le remplacement de l'autorité paternelle par l'autorité parentale et l'affectation de femmes à des fonctions politiques clés sont parfois reçus comme autant de signes de la perte de pouvoir des hommes. Mais il serait trop simple de s'en tenir à cette seule explication.

Tout d'abord, si elles ont été ébranlées, les modalités de pouvoir des pères et des maris sur leurs filles et leurs femmes n'ont pas été éliminées pour autant. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder du côté des maisons d'hébergement pour femmes victimes d'inceste, de viol et de violence conjugale ou de considérer la normalisation de la double tâche chez les femmes salariées. Les transformations que l'on interprète trop rapidement comme l'affaiblissement de l'organisation patriarcale de la société s'accompagnent, en fait, de nouvelles formes d'exercice du pouvoir patriarcal :

Un des changements historiques introduits par le capitalisme industriel est le passage de formes directes, personnelles de domination à des

modalités indirectes, structurelles, de contrôle des groupes et des classes sociales défavorisés. Ceci s'applique également à l'oppression des femmes par les hommes et s'inscrit dans la restructuration du patriarcat².

Il ne s'agit pas d'entretenir l'illusion d'un transfert trop simpliste du pouvoir patriarcal du père vers le mari, puis vers l'État : l'existence de « formes privées et collectives de l'appropriation des femmes » pour reprendre l'expression de la sociologue française Colette Guillaumin, n'est pas nouvelle en soi. On ne peut ignorer, par exemple, le rôle qu'a joué l'Église comme institution patriarcale dans les sociétés pré-capitalistes. Néanmoins, l'apparition de l'État marque un cran de plus dans l'institutionnalisation du patriarcat, dans la mesure où cela consacre la division entre vie publique et vie privée, entre production et reproduction, entre les hommes et les femmes.

C'est ainsi que la loi reflète l'idéologie de la séparation de la vie privée et de la vie publique tout en l'incarnant. Elle structure les rapports de sexe, même s'ils ne s'y réduisent pas. Si le caractère

1. Cet article est tiré du mémoire de maîtrise en sociologie que nous avons déposé l'automne dernier, à l'UQAM : *Autonomie financière des femmes, reconnaissance économique du travail de maternage et crise de l'État-Providence : la lutte de la Coalition des femmes pour les allocations familiales*.
2. H. Holter, « Women's Research and Social Theory » in H. Holter, éd., *Patriarchy in a Welfare Society*, Oslo, Universitetsforlaget, 1984, p. 19 (traduction : *Relations*).

ÊTRE ASSISTÉE SOCIALE ET FINANCIÈREMENT AUTONOME ?

Denise Forget est chef d'une famille monoparentale qui compte trois enfants. Elle a été vingt-huit ans sur le marché du travail. Suite à une faillite du commerce où elle exerçait son dernier emploi, elle s'est retrouvée sans revenu et a fait appel à l'aide sociale. Elle aurait besoin de se recycler pour réintégrer le marché du travail, car elle n'a pas son diplôme de secondaire V.

Madame Forget cohabite maintenant avec un homme qui a lui-même trois enfants. Il paie une pension alimentaire pour eux, en plus de voir à leurs besoins, lors de leurs visites régulières et fréquentes chez lui. L'aide sociale a annulé les prestations de Madame Forget pour cause de « vie maritale », la disqualifiant du même coup du programme de rattrapage scolaire.

Le 10 novembre dernier, devant la Commission des affaires sociales, elle réclame le respect de ses droits fondamentaux, tels que garantis par les chartes canadienne et québécoise. En juillet 1989, une autre femme, Denise Gingras, a intenté des poursuites similaires en Cour supérieure, après avoir épuisé tous les recours auprès de la Commission des affaires sociales et de la Commission des droits de la personne du Québec (cette poursuite a d'ailleurs été menée conjointement avec la Commission des droits de la personne).

Dans les deux cas, l'argumentation, nécessairement

d'ordre juridique, est assez complexe. Retenons cependant que la notion de « vie maritale » est basée sur la présomption qu'un homme doit faire vivre une femme. Une assistée sociale est obligée, de fait, d'exiger d'un homme avec lequel elle cohabite qu'il assume ses besoins économiques et ceux de ses propres enfants. Or il n'y a pas, légalement, d'obligation alimentaire entre conjoints de fait. Par conséquent, un conjoint de fait ne devrait pas être présumé subvenir aux besoins de l'autre, ni à ceux des enfants de celui-ci.

On note également de sérieux problèmes dans l'application de cette loi. La quasi-totalité des coupures pour cause de « vie maritale » ont été appliquées à des femmes prestataires. Il est de plus difficile, pour les fonctionnaires, de prouver qu'il y a bien vie maritale plutôt que cohabitation, sans enfreindre l'article 5 de la Charte des droits et libertés, qui garantit le respect de la vie privée.

La décision de la Commission des affaires sociales, attendue au printemps prochain, pourrait être déterminante en regard de la discrimination exercée contre des milliers de femmes par l'application du concept de « vie maritale », au sens de la Loi de l'aide sociale. C'est pourquoi plusieurs organismes, dont la Ligue des droits et libertés, la Fédération des femmes du Québec et le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, ont donné leur appui à cette cause.

patriarcal des lois n'est souvent qu'implicite, le pouvoir qui y réside n'en est pas moins réel.

Dans cette perspective, le rôle de l'État dans l'oppression des femmes est donc majeur. La crise actuelle de l'État-providence est particulièrement éclairante à ce propos.

Quelle crise ?

Dans le cadre d'une société d'État-providence comme la nôtre, le principe de *subvenir à ses besoins à même les fruits de son travail* n'a pu être maintenu que par le développement de programmes sociaux reliés au salariat : assurance-chômage, lois sur les accidents de travail... De même, la socialisation progressive de certains risques par des mesures universelles ou sélectives – aide sociale, assurance-maladie, gratuité scolaire... – représente une portion significative du revenu des familles.

Dans le cadre de la restructuration actuelle du marché du travail, le recours à de telles mesures est de plus en plus fréquent, bien qu'il s'agisse de la cible principale des coupures gouvernementales. La mise en place de programmes comme SUPRET et APPORT, le versement de différents crédits d'impôt, l'augmentation de la proportion de bénéficiaires de l'Aide sociale provenant directement du marché du travail, tout comme l'alternance entre des périodes de travail (le plus souvent précaire) et des périodes de chômage montrent bien l'interdépendance entre le marché du travail et les programmes sociaux. Dans ces conditions, on le voit bien, l'autonomie financière par le travail salarié est toute relative.

Mais ce n'est pas tout !

Cette définition de l'autonomie financière, qui semble en parfaite harmonie avec le credo capitaliste, s'en démarque nettement si, d'aventure, en disant « travail » on y inclut le travail de maternage³. Roue maîtresse dans l'engrenage du système économique actuel, il s'agit d'un « travail » nécessaire à l'équilibre sociétal. Il exige des compétences et une somme considérable d'énergie physique et mentale. Il impose des horaires de travail qui ne seraient négociables dans aucune convention collective. Il comporte donc une valeur économique suffisamment importante pour contribuer à l'autonomie financière des femmes. Mais dans la logique du système capitaliste,

on s'approprie gratuitement le fruit du travail des épouses et des mères.

Néanmoins, à travers le développement de l'État-providence, on a pu assister à la socialisation d'une part non négligeable du travail de maternage. Même si elles n'ont pas été conçues avec cette intention, des mesures telles que les allocations familiales ou l'aide sociale, ou encore la collectivisation du moins des malades, de la garde et de l'éducation des enfants ont permis d'alléger sensiblement le fardeau des femmes dans la sphère privée et de créer des emplois sur la base de leur savoir-faire.

Plus encore, au nom de l'égalité de droit qui leur est conférée par l'idéologie libérale, les femmes continuent de revendiquer de multiples mesures sociales destinées à leur procurer l'égalité de fait⁴ (congés de maternité payés, accès au régime des rentes pour les femmes au foyer, système de perception centrale des pensions alimentaires, nettes améliorations du réseau de garde d'enfants, etc.).

En somme, le développement de l'État-providence a consacré la nécessité sociale du travail de maternage et a contribué à le sortir de l'invisibilité. D'où notre persistance à y voir un acquis fondamental pour les femmes et ce, même si l'État s'assure le contrôle politique de la gestion de ces mesures dans le prolongement de la structuration patriarcale de la famille et de la société.

Mais les plus récents budgets des gouvernements ne nous permettent pas de nous réjouir bien longtemps : au nom du déficit, on multiplie les coupures dans les programmes sociaux. Encore tout récemment, le ministre Wilson évoquait la possibilité de réduire les transferts aux provinces, ce qui affecterait particulièrement les prestations aux retraités et les allocations familiales.

D'où l'urgence de démystifier tous ces grands discours sur la réduction du déficit et de chercher à en comprendre les enjeux spécifiques pour les femmes (voir l'encadré 2). C'est à cette tâche que s'est attaqué la Coalition des femmes sur les allocations familiales⁵, en 1985.

Un exemple

Dès la naissance du programme des allocations familiales, en 1945, les mères québécoises ont dû lutter pour que ces prestations leur soient versées à elles et

non à leur mari. En 1985, on assiste de nouveau à la résistance du mouvement des femmes, mobilisé cette fois contre le projet de loi C-70 introduisant la désindexation partielle des allocations familiales. En pratique, si le coût de la vie dépasse 3 %, les allocations familiales seront indexées seulement pour le pourcentage supérieur à ce 3 %. Par exemple, si l'augmentation du coût de la vie est de 4,5 %, l'indexation sera égale à 4,5 % – 3 %, i.e., 1,5 %. Aussi les membres de la Coalition des femmes pour les allocations familiales s'opposent-elles méthodiquement à ce projet de loi, au cours des audiences du comité législatif chargé de l'étudier.

Leurs témoignages sont sans équivoque : les allocations familiales constituent la seule source régulière et universelle de reconnaissance économique du travail de maternage. Les mères y sont attachées surtout parce qu'elles y voient la reconnaissance sociale de leur travail et parce qu'il s'agit d'une politique qui leur assure un revenu autonome, non médiatisé par le conjoint. Si l'on fait exception des femmes qui doivent céder leur chèque à leur conjoint⁶, elles en ont le contrôle et la gestion.

Les coupures envisagées sont de 0,06\$ par jour pour deux enfants⁷. Mais on comprendra la vigueur de la réaction de la Coalition, malgré la petitesse (toute relative) des sommes en jeu, à la lumière de la pauvreté des femmes et de leurs enfants. Pour les milliers de femmes à l'Aide sociale, par exemple, le chèque d'allocations familiales sert essentiellement à nourrir la famille jusqu'à la fin du mois. Largement évoquée par la Coalition, la pauvreté chronique des femmes devenues chefs de famille monoparentale, à la suite d'un divorce, est particulièrement révélatrice de la dépendance économique des femmes envers leur conjoint.

Ces audiences ont également permis de mettre en évidence la pauvreté cachée de nombre de femmes. En effet, même lorsque le revenu du conjoint offi-

3. La maternité en travail, nous l'appelons *maternage*, c'est-à-dire l'exercice de la maternité dans son strict rapport aux enfants et *maternage élargi* lorsqu'il engage le soin de dépendants : mari, parents âgés, adultes non autonomes, etc.
4. En cela, elles participent à un mouvement plus large, qui inclut les minorités visibles, les personnes handicapées, etc.
5. Les groupes initiateurs de cette Coalition rassemblant près d'une centaine d'organismes étaient : le Regroupement des centres de femmes du Québec, la Fédération des femmes du Québec,

LES FEMMES ET LA CRISE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Les femmes sont particulièrement touchées par la restructuration de l'État-providence¹.

Faut-il le rappeler, les femmes, comme citoyennes, ont moins de pouvoir au sein des partis politiques, des syndicats, des universités, des hôpitaux, etc. Elles ont donc peu de prise sur l'élaboration, le maintien et l'évolution des politiques sociales. De plus, en tant que responsables du travail de maternage, les femmes consomment plus de services de type social et sont plus dépendantes envers l'État distributeur de ces services.

Que l'on songe à la réforme de l'Aide sociale : elle s'inscrit tout à fait dans la perspective du passage du *Welfare* au *Workfare* (Work-for-Welfare). Mais en plus de ses répercussions au niveau de la restructuration du marché du travail (compression des salaires par l'insertion d'une main-d'œuvre supplémentaire), il faut noter ce qu'elle comporte de contrôles quand ce n'est pas de violations des droits et libertés fondamentales, en particulier pour les femmes assistées sociales².

Également, 85 % des travailleuses du secteur public sont employées dans des ghettos d'emplois (infirmières, travailleuses sociales, auxiliaires familiales, etc.) qui sont le prolongement direct du travail de maternage que les femmes effectuent dans leur foyer.

Enfin, nombre de femmes voient leur travail de maternage (non payé ou sous-payé, celui-là) comptabilisé, sous une

forme ou sous une autre, par l'État. Le recours généralisé au réseau naturel d'entraide, par les institutions de santé et des affaires sociales, repose en fait sur l'augmentation de la charge de travail de maternage et sur les efforts des femmes engagées dans une action bénévole, où la division du travail est également sexuelle. De même, la désinstitutionnalisation ou l'absence chronique de certains services consacrent le travail au noir des femmes qui ont la garde des enfants, des vieillards, des handicapés ou des malades.

Analyser, comme le font certains, la restructuration de l'État-providence comme « crise financière », comme « crise de légitimité » ou encore en termes de « surcharge étatique » ne saurait donc rendre complètement compte de la crise de l'État-providence. Car dans les trois cas, ce sont d'abord les femmes qui sont appelées à gérer quotidiennement l'impact de la dégradation de leurs conditions de travail et des coupures de postes, à défendre la légitimité de certaines interventions de l'État ou encore à assumer les effets du transfert de services vers la famille.

1. Le développement qui suit s'inspire de l'analyse de H.M. Hernes, « Women and the Welfare State : The Transition from Private to Public Dependence », in H. Holter, Éd., *op. cit.*, p. 26-44.
2. Pour une étude du projet de loi 37 instaurant la réforme de l'Aide sociale, voir G. Boyer, « Une menace à la paix sociale », *Vie ouvrière*, septembre 1988, p. 5-7.

ciellement considéré comme revenu familial est relativement élevé, les allocations familiales représentent une part substantielle du revenu personnel de ces femmes, parfois même leur seul revenu.

Entre des deux pôles, la plupart des femmes qui occupent un emploi cherchent, tant bien que mal, à joindre les deux bouts. Mais ce qu'elles gagnent en salaire leur est rapidement retiré en mesures sociales sélectives. Ce phénomène est particulièrement manifeste dans le cas du crédit d'impôt pour enfant qui est versé, en tout ou en partie, aux

familles à faibles revenus ou à revenus très moyens.

En somme, dans le cadre du mariage et de l'organisation actuelle de la famille et du travail, le statut de pourvoyeur du père et la responsabilité première du travail de maternage dévolue aux femmes cachent en fait la pauvreté potentielle de toute femme qui ne dispose pas d'un revenu autonome décent. Car la division sexuelle du travail (travail de maternage/travail salarié) et la division sexuelle du marché du travail (manifeste, notamment, dans l'idéologie du salaire d'appoint et la ghettoïsation des emplois) procèdent d'une même logique patriarcale.

C'est pourquoi les membres de la Coalition réclament une restructuration en profondeur des politiques sociales et fiscales. Mais elles prennent soin de construire une partie de leur argumentation en faisant l'exercice de proposer des solutions de rechange à la désindexation des allocations familiales, tout en demeurant à l'intérieur des contraintes budgétaires évoquées par le gouvernement (même si cela ne répondrait que bien imparfaitement à leurs attentes).

Cet exercice prospectif, qu'il serait trop long de rapporter en détail, a l'immense mérite de démontrer noir sur blanc que la désindexation des allocations familiales est bel et bien une question de priorités politiques. Comme le disait si bien la représentante du Regroupement des centres de femmes du Québec à ces audiences :

Nous sommes persuadées que si l'argent était utilisé dans l'esprit de contribuer au bien-être des femmes, des enfants et des familles, il y aurait moyen d'augmenter les allocations familiales, parce que c'est quelque chose d'essentiel. En fin de compte, c'est un choix politique. C'est le nôtre, celui qui est en faveur des femmes et des enfants.

Et l'autonomie financière ?

Le patriarcat se réorganise sans cesse. L'affaiblissement du pouvoir du père ou du mari (ou même l'absence de

l'AFEAS, la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et la CSN.

6. Une intervenante dans un CLSC nous confiait qu'il y a recrudescence de la violence conjugale vers le 1er du mois, lors de la réception des chèques d'aide sociale, et vers le 18, lors de la réception des chèques d'allocations familiales.
7. Il s'agit d'une perte nette avec un effet cumulatif estimé, en 1990 seulement, à un milliard de dollars pour l'ensemble des familles canadiennes.



Mme Edna Etienne, Montréal. Point de ralliement des femmes haïtiennes.

Regroupement des Centres de femmes



Mme Suzanne Renaud, Rimouski. Le Centre des femmes de Rimouski.

Regroupement des Centres de femmes

ce dernier) ne signifie manifestement pas l'absence de toute autre forme de contrôle patriarcal. Par certains côtés, devoir rendre compte de l'affectation des allocations familiales à un comité législatif ressemble étrangement à devoir rendre compte de ses dépenses de la semaine à son mari !

Que le patriarcat se réorganise, soit. Mais cela ne saurait minimiser les acquis qu'a procurés aux femmes la socialisation du travail de maternage à travers l'instauration de l'État-providence. Ainsi, reconnaître comme patriarcal le contrôle étatique que subissent, par exemple, les femmes chefs de famille monoparentale qui reçoivent de l'Aide sociale, n'empêche pas que pour plusieurs, le recours à l'Aide sociale constitue un net progrès dans leur vie : « L'État, au moins, je l'ai pas dans mon lit à tous les soirs, pis j'ai pas besoin de lui demander la permission pour aller au cinéma », dira Thérèse, dans le film *L'Amour, à quel prix ?*

Entre les impératifs de la réorganisation internationale du travail et la restructuration du patriarcat, entre une certaine reconnaissance économique du travail de maternage et le renforcement du contrôle social des femmes, comment concevoir le rôle de l'État, et particulièrement de l'État-providence, quant à l'autonomie financière des femmes ?...

... le rôle actuel de l'État est largement défini par son implication dans la médiation des conflits entre les besoins de l'économie de marché capitaliste, où l'on a recours aux

femmes comme travailleuses d'appoint, et le besoins du patriarcat, où les femmes sont traditionnellement reléguées dans la sphère privée par l'institution de la maternité. Le développement de l'État-providence et son démantèlement par Reagan (nous pourrions dire Mulroney) sont en partie une réponse à ce conflit fondamental⁸.

Le rôle de l'État quant à l'autonomie financière des femmes est donc éminemment complexe. Les mesures sociales et fiscales qu'il adopte peuvent certes accroître la dépendance économique des femmes envers leur conjoint ou envers l'État, tout comme contribuer à la création de conditions indispensables à leur autonomie financière en regard de l'ensemble du travail qu'elles accomplissent. Mais ceci suppose l'existence d'un vigoureux rapport de force politique entre les femmes et l'État. L'enjeu serait l'amélioration de tout un éventail de mesures sociales, juridiques et fiscales qui ont une incidence sur la reconnaissance économique du travail de maternage et, du coup, sur l'autonomie financière des femmes. Voyons-les rapidement.

- Améliorer les services offerts dans les écoles, les garderies et les services de santé, tout comme développer des politiques de logement et de loisirs familiaux, contribuerait certainement à améliorer d'autant les conditions d'exercice du travail de maternage.

- Quoi qu'en disent les gouvernements, il existe des alternatives au régime fiscal actuel : fiscalité sur une base individuelle plutôt que familiale, conversion des exemptions en crédits d'impôt personnels, indexation systématique des prestations, imposition de mesures universelles des contribuables à revenus plus élevés (toujours sur la base du revenu personnel), etc.

- L'accès au travail salarié peut certainement constituer une voie privilégiée dans l'acquisition de l'autonomie financière, en autant que l'on crée des emplois stables, que l'on prenne en considération les acquis des femmes à travers leur travail de maternage et qu'on leur offre des salaires décents. Il existe d'ailleurs plusieurs autres enjeux pour les femmes en cette matière : équité salariale, formation en milieu de travail, congés-éducation, syndicalisation, etc.

- Organiser le travail de façon que celles et ceux qui mettent des enfants

au monde ne soient pas pénalisés est également essentiel. La situation des femmes chefs de famille monoparentale appelle des supports sociaux spécifiques et une souplesse certaine des conditions de travail : le partage des tâches n'est pas la panacée, et ce, même pour les familles biparentales !

- Enfin, même si le « salaire au travail ménager » n'a pas bonne presse, il n'en demeure pas moins une alternative attrayante pour bien des mères, principalement les plus pauvres, comme l'a démontré Renée B. Dandurand, de l'Institut québécois de recherche sur la culture.

Dans cette perspective, il nous apparaît donc indispensable de revendiquer la multiplicité des modes de reconnaissance économique du travail de maternage, si l'on désire à la fois améliorer les conditions dans lesquelles les femmes accomplissent actuellement le travail de maternage, favoriser le transfert de la part de travail de « paternage » qui revient aux pères et, ultimement, libérer les femmes de la responsabilité exclusive du travail de maternage et de ce qui s'ensuit.

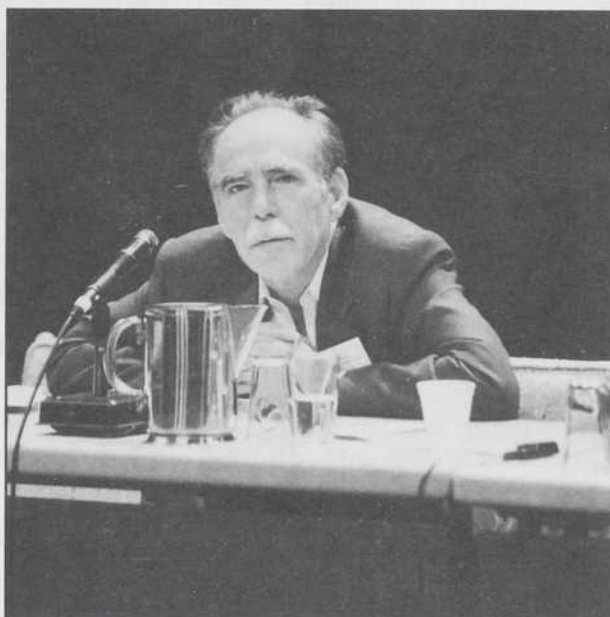
Car une fois de plus, il s'avère que « le privé est politique ». ■

8. Z.R. Eisenstein, *Feminism and Sexual quality*, New York, Monthly Press Review, 1984, p. 94 (traduction : *Relations*).

À propos de la désinstitutionnalisation

LES « NOUVELLES PAUVRETÉS »

Une entrevue avec Robert Castel



Jacques Blouin

M. Robert Castel.

à l'occasion du colloque « Pauvreté et santé mentale » (Cosame, septembre 1989), le réputé sociologue de la santé, Robert Castel, était à Montréal. M. Castel s'est longtemps intéressé aux questions posées par la gestion sociale des problèmes de la santé mentale¹. Il est présentement membre d'un laboratoire de recherche (le Groupe de recherche et d'analyse sur le social et la sociabilité) à l'Université de Paris VIII. Il s'intéresse notamment à la question de l'émergence d'une « nouvelle pau-

vreté ». Ce phénomène est en croissance partout dans nos sociétés industrielles². M. Castel a bien voulu répondre à quelques questions sur les thèmes de la pauvreté et des services en santé mentale.

Relations : Pauvreté et problèmes de santé mentale : deux problématiques qui se croisent souvent, semble-t-il. Pourriez-vous nous expliquer le lien qui peut s'établir entre ces deux domaines ?

Robert Castel : La loi de 1838 sur les aliénés a été, en France, la première loi d'assistance publique, c'est-à-dire donnant une sorte de droit au secours à une catégorie particulière d'individus, ceux qui étaient réputés aliénés. Les aliénés ont été les premiers reconnus comme ayant droit parce qu'ils étaient visiblement incapables de se prendre en charge. Par contre, depuis l'ancien régime, la position de quelqu'un qui est indigent et apte au travail, c'est-à-dire qui devrait travailler, mais qui très souvent ne le peut pas, a toujours été difficile, instable ; dans un premier temps, en tout cas, tout ce qu'on a trouvé à faire à son égard, c'est plutôt de la répression. On pense ici en particulier aux vagabonds.

Il y a donc eu une sorte de stigmatisation de l'indigent qui ne travaille pas tout en ayant la capacité psychique et physique de le faire, même si ce chômage n'est pas de sa faute. Avec les années, on se retrouva conséquemment avec deux blocs institutionnels en charge des problèmes de pauvreté : l'assistance

1. On lui doit notamment *L'ordre psychiatrique* (Éditions de Minuit, Paris, 1976), *La société psychiatrique avancée* (en collaboration avec Françoise Castel et Anne Lovell, Grasset, Paris, 1979) et *La gestion des risques* (Éditions de Minuit, Paris, 1981), trois ouvrages importants qui étudient le fonctionnement des services de santé mentale dans la société. Mentionnons aussi deux articles récents, « Réflexions sur la prévention » (*Perspectives*, no 9, mai 1987, p. 623) et « De l'intégration sociale à l'éclatement

du social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social » (*Revue internationale d'action communautaire*, automne 1988, p. 67-77).

2. On apprenait récemment – *glasnost* oblige – qu'on déplore, même à l'Est, la présence d'itinérants dans les grandes villes. À Léninegrad, on déporte des jeunes désœuvrés issus des campagnes, tandis qu'on inaugure des soupes populaires à deux pas de Varsovie (cf. *Le Devoir*, 12 et 25 octobre 89).

pour les inaptes au travail et l'assurance pour les autres, dans la mesure où le fait de travailler donnera, en principe, un certain nombre de garanties, de droits à la sécurité et donc, théoriquement, permettra de sortir de l'indigence.

REL. : *En quoi se distingue le système de l'assurance ?*

R.C. : Le système de l'assurance s'est développé en Europe à partir de la fin du XIXe siècle. La question insoluble de l'indigent valide a trouvé une première solution par l'intermédiaire justement d'une assurance associée au travail. Cette assurance donne un certain nombre de garanties mais, en contrepartie, il faut que la personne travaille pour y avoir droit. Je crois que la question rebondit aujourd'hui, étant donné les problèmes de chômage. Il y a un nombre croissant de personnes qui théoriquement pourraient travailler et ne le peuvent pas et qui sont un peu replacées dans la situation de ces vagabonds de l'ancien régime.

Que peut-on faire pour eux ? Ils sont valides, aptes au travail et, en ce qui concerne l'aide dont ils peuvent avoir besoin, ils ne relèvent donc pas de l'assistance. Ils ne relèvent pas non plus de l'assurance, puisqu'en ne travaillant pas, ils ne sont pas couverts par celle-ci. Cette situation d'entre-deux devient un problème de plus en plus important. C'est le cas en France, c'est le cas dans la plupart des pays occidentaux ou industrialisés et, je crois, le cas au Québec aussi.

Les nouveaux pauvres

REL. : *Doit-on s'attendre à une forme d'institutionnalisation spécifique pour cette « nouvelle pauvreté » ?*

R.C. : On peut être tenté d'assimiler ces « nouveaux pauvres » au quart-monde, terme à la mode il y a dix ou quinze ans pour désigner ces populations restées en marge du progrès et incapables de s'y adapter. On considérerait qu'il s'agissait d'une pauvreté résiduelle, héritée du passé. Mais je crois que ce qu'il y a de nouveau et d'inquiétant dans cette « nouvelle pauvreté », c'est qu'elle fait apparaître un nouveau type de population qui n'est pas, justement, composée de ces gens qui étaient restés complètement en marge de la croissance, du progrès. Ce sont plutôt, vous le savez, des gens jeunes ou encore des chômeurs de longue durée, et donc qui n'ont

pas le profil quart-monde, si je puis dire, d'une partie de la pauvreté traditionnelle.

Dans les périodes de développement de ce que l'on a appelé l'État-providence, la puissance publique a eu tendance à prendre en charge de plus en plus de catégories de populations ; dans cette logique, on aurait pu supposer que la nouvelle pauvreté aurait été prise en charge par les appareils publics. Mais depuis une dizaine d'années, on assiste plutôt à un désistement de l'État par rapport à ces situations. Donc il me semble que l'hypothèse d'interventions étatiques qui couvriraient toutes ces populations et les prendraient en charge semble moins aisée à faire aujourd'hui. La tendance au désistement de l'État à l'égard des populations démunies est trop bien enclenchée pour que l'on puisse imaginer un retour à l'État-providence.

Ce que l'on observe de plus en plus, c'est une tendance à renvoyer au local la prise en charge de ces questions ; celles par exemple de la délinquance, de la folie ou de la pauvreté. Cette mobilisation de la société civile, cet appel aux ressources communautaires est certainement préférable à un encadrement étatique. Mais force est de constater que ces réformes se font sur le mode du « bricolage », où il est davantage question de gérer la pénurie immédiate et de laisser chacun se débrouiller dans son coin que d'améliorer le mode d'exercice de la solidarité sociale.

REL. : *Quelles mesures sociales pourraient contribuer à endiguer cette émergence d'une nouvelle pauvreté ?*

R.C. : En France, le gouvernement propose un *Revenu minimum d'insertion* (RMI), revenu qui est associé à des mesures d'intégration sociale des personnes aptes au travail. Cette forme d'aide est toute récente et personne ne peut en garantir l'efficacité. Le revenu minimum d'insertion, s'il marche, sera mis en place à un niveau local. La personne aidée de cette manière devrait s'engager dans une sorte de contrat d'insertion dont le contenu demeure d'ailleurs très vague. Le risque inhérent à une telle mesure est de renforcer la propension à des formes de travail sous-payé, au bricolage, aux emplois intermittents.

Mais, pour l'instant, on ne peut pas faire une évaluation du RMI en France, puisque c'est une mesure décidée il y a moins d'un an et qui se met en place maintenant. Le RMI est aussi une façon de reconnaître que le plein emploi est une espèce de mythe et que l'insertion ne passe pas toujours par le travail. Mais

le risque demeure, notamment celui qu'on tombe dans le moralisme et qu'on demande aux gens de donner des gages de bonne volonté, gages qui seront d'ailleurs sous le contrôle des personnes chargées d'administrer ce RMI...

REL. : *Ne risquons-nous pas d'en arriver à une forme de discrimination entre « bons pauvres » et « mauvais pauvres » ?*

R.C. : Le « mauvais pauvre », justement, c'est presque toujours quelqu'un qui pourrait théoriquement travailler. Dans la mesure où il ne le fait pas, la société est tentée de lui coller l'étiquette d'oisif, de fainéant, de vicieux, d'alcoolique. On risque de retrouver sous des formes un peu euphémisées quelque chose de cet ordre dans la distinction entre valide et invalide. Au fond, celui qui ne travaille pas est toujours soupçonné d'être responsable, même s'il n'y peut pas grand-chose dans une période de chômage massif.

La désinstitutionnalisation

REL. : *En terminant, dans le domaine spécifique de la santé mentale, en quoi la gestion sociale actuelle des problèmes de santé mentale et la désinstitutionnalisation contribuent-elles à l'émergence de la nouvelle pauvreté ?*

R.C. : Je crois qu'on peut essayer de comprendre ce problème à partir de la notion de cumul des handicaps. C'est un fait que si on est pauvre, isolé, sans beaucoup d'instruction, mal logé, et si, de plus, on a des troubles psychiques, on est dans cette catégorie de gens qui sont spécialement défavorisés ; on est encore plus défavorisé que les plus défavorisés ! Dans cette espèce de configuration de gens qui ont actuellement des problèmes de survie, il y a différentes sous-espèces. Il y a des femmes, il y a des jeunes très isolés, il y a des chômeurs d'un certain âge, il y a des gens du quart-monde et il y a les gens qui ont des problèmes psychiques, soit qu'ils aient déjà été institutionnalisés et ensuite remis à la rue, comme c'est beaucoup le cas aux États-Unis, soit qu'ils n'aient jamais été institutionnalisés. Il leur est évidemment beaucoup plus difficile de se débrouiller du fait de ces troubles psychiques. Mais j'aurais plutôt tendance à penser que cela s'ajoute à d'autres handicaps, plutôt que de constituer quelque chose de complètement spécifique. Il y a



Douleur et lassitude du pauvre... « Parenka couchée », par Louis Muhlstock.

Collection privée de M. Louis Muhlstock

des tas de gens qui sont un peu à la frontière. On ne sait pas trop s'ils sont dans cette situation parce qu'ils ne sont pas trop équilibrés, ou parce qu'ils ne travaillent pas, ou parce qu'ils sont émigrés, etc.

Pour ce qui est de l'impact même de la désinstitutionnalisation, je crois qu'il faut nuancer. J'aurais tendance à dire qu'il y a deux types de désinstitutionnalisation. Celle, pour caricaturer un peu, à l'américaine, ou à la Reagan du temps où celui-ci était gouverneur de Californie – mais il n'a pas été le seul –, et qui consiste pour des raisons essentiellement budgétaires à fermer les hôpitaux psychiatriques et à mettre les gens dans la rue. Cela pose effectivement des problèmes assez dramatiques.

Mais il y a un autre type de désinstitutionnalisation, que je nommerai, pour poursuivre ma caricature, à

l'italienne, et où cette désinstitutionnalisation est préparée. La personne qui sort de l'hôpital est accueillie par la communauté ; dans cette situation, dans la mesure où cet accueil a été fait – ce qui n'a d'ailleurs pas toujours été le cas en Italie –, la désinstitutionnalisation n'a pas posé de problème.

Je crois que certains font preuve d'une espèce de mauvaise foi en coiffant sous un unique concept une désapprobation de la désinstitutionnalisation, comme si elle était en elle-même responsable des difficultés rencontrées. Je crois qu'il faut distinguer. Je pense que dans la plupart des cas le système des hôpitaux psychiatriques est un système archaïque, qui n'est pas à la hauteur de ce qu'on peut faire aujourd'hui pour les personnes souffrant de troubles de santé mentale. Il faut continuer à désinstitutionnaliser, au sens de sortir de

l'hôpital psychiatrique la plupart des gens qui y sont. Mais cela ne veut pas dire simplement les vider, comme on met des gens au chômage, et les jeter à la rue.

J'ai pas mal participé à ces mouvements de désinstitutionnalisation. Je pense qu'on a été, à un certain temps, un peu trop optimistes ou trop utopiques, sur les capacités spontanées des populations, des quartiers, de prendre en charge des gens qui avaient des problèmes, parce que justement, s'ils étaient institutionnalisés, c'est souvent que la communauté ou la famille les avaient rejetés. La désinstitutionnalisation, la vraie, suppose des formes d'aide souples et actives. ■

Propos recueillis par Jean Gagné,
intervenant communautaire,
et Mario Poirier, psychologue.

LA FAIM À MONTRÉAL

par Guy Paiement

Centre Saint-Pierre, Montréal



Paul Hamel

Une petite quantité des « surplus » alimentaires (ce que jettent des compagnies, des restaurants, ...) est actuellement recyclée par les réseaux de dépannage alimentaire, comme le Chic Resto-Pop.

Y a-t-il des gens qui souffrent de la faim à Montréal ? Si l'on s'attend à retrouver les images éprouvantes de la télévision nous montrant des foules squelettiques de l'Éthiopie, la réponse est non ! Nous sommes un grand pays industriel, en croissance économique, nous assure-t-on, et les « filets de sécurité » de l'aide sociale s'occupent des personnes incapables de pourvoir à leurs besoins. La réalité, pour nous, est moins rose, mais peu de gens semblent accepter de la regarder.

Il en va de la faim comme de la pauvreté : on préfère la cacher, car elles mettent toutes deux en cause la bonne image que nous avons de nous-mêmes, notre organisation sociale et nos choix politiques. Beaucoup de personnes qui vivent difficilement hésitent à parler de leur réfrigérateur vide. Les voisins aussi l'ignorent ou ne s'en préoccupent guère. On a même vu des travailleurs sociaux minimiser la sous-alimentation chronique de certains enfants et n'intervenir auprès de la Direction de la protection de la jeu-

nesse que lorsque les enfants ont des « bleus » ! Toute une conspiration du silence tend ainsi à nous faire croire qu'il n'y a pas de problème de la faim à Montréal et que, si jamais certains clochards avaient faim, ils auraient toujours la possibilité d'aller manger une soupe à la « Maison du Père ».

Des pavés dans la mare

Même si nous ne disposons pas encore d'enquête tous azimuts sur la faim à Montréal, nous avons accumulé, depuis des années, suffisamment d'indices pour prendre la parole et

1. Cet article reprend un document qui a été préparé par les membres du Comité d'intervention publique de la Table de concertation sur la faim à Montréal. En font partie, outre le rédacteur, Anne Laroche (Garde-Manger du Sud-Ouest), Louise Lépine (Coalition sur l'alimentation Hochelaga-Maisonneuve), Diane Norman (Comité des cuisines collectives de la Table) et Micheline Morency (Office de pastorale sociale du Diocèse de Montréal). La Table de concertation sur la faim à Montréal regroupe une vingtaine de personnes, représentantes de tables de concertation de quartier ou d'organismes à vocation

montréalaise, toutes désireuses de faire connaître la situation de la faim à Montréal, de travailler à la concertation entre les divers organismes de dépannage alimentaire et de promouvoir des solutions à moyen et à long termes.

2. Diane Brunet-Norman, *Les bébés à petit poids*, Montréal, CLSC Centre-Sud, mai 1986.
3. Dominique Béliveau et Louise Lépine, *École Baril : résultats du sondage sur le petit déjeuner*, Montréal, CLSC Hochelaga-Maisonneuve, 1987. Des contacts avec d'autres quartiers tendent à montrer que la situation décrite se

dénoncer ce que l'on veut encore tenir caché¹.

Au CLSC-Centre-Sud, une enquête, ces dernières années, révélait avec une certaine gêne que le poids des nouveaux-nés du quartier était très en deçà de la moyenne et se comparait à celui des enfants nés dans le tiers monde².

Dans plusieurs écoles situées dans les quartiers moins favorisés, on calcule que 10 % des enfants du primaire ne déjeunent pas le matin³.

Plusieurs jeunes se livrent à la prostitution, la dernière semaine du mois, pour se payer la nourriture qu'ils ne peuvent s'acheter. De fil en aiguille, ils prendront ensuite de la drogue pour oublier ce qui s'est passé et la dégringolade suivra.

Il y a deux ans(1987), les Sociétés Saint-Vincent-de-Paul ont constaté que le nombre de personnes qui venaient demander des « tickets » de nourriture avait augmenté de 22 % depuis les cinq dernières années, soit 6600 demandes représentant près de 20 000 personnes. Après vérification, elles ont découvert que les gens qui faisaient cette demande devaient payer des loyers toujours à la hausse. Pour y arriver, ils coupaient alors sur la nourriture et, à la fin du mois, se voyaient obligés, la mort dans l'âme souvent, de venir quêter de quoi acheter une « commande d'épicerie » pour leur famille⁴.

Dans son énoncé récent de politique sur l'habitation, l'administration municipale reconnaît qu'« un ménage sur cinq consacre plus de la moitié de son revenu au loyer⁵ », ce qui renvoie sans doute aux mêmes catégories de personnes qui vont voir les représentants de la Saint-Vincent-de-Paul.

En 1988, la Table de concertation sur la faim à Montréal lançait une enquête auprès des 374 organismes qui oeuvrent dans le domaine du dépannage alimentaire. De celle-ci, il ressort que 60 % de tous les organismes existent

depuis 1970, ce qui signifie, selon toute vraisemblance, que les besoins ont grandi brusquement depuis cette période⁶.

L'organisme Moisson-Montréal, qui distribue des surplus de nourriture à la



Paul Hamel

Pour arriver, on coupe sur la nourriture, à la fin du mois.

plupart de ces organismes, doit actuellement faire attendre pas moins de 75 nouveaux groupes qui réclament ses services⁷. Selon la même enquête de la Table de concertation (page 13), la moitié des organismes alors recensés survivaient avec un budget annuel de moins de 10 000\$. Pas étonnant, dès lors, que Centraide vienne de retenir, parmi ses cinq priorités, le dépannage alimentaire⁸.

Or, il faut ajouter que, toujours selon la même enquête (page 7), 40 % de la clientèle référée aux organismes de dépannage l'a été par un CLSC. Ce qui amène certains à se demander si les services gouvernementaux ne refilent pas le problème à la population de leur quartier.

Ajoutons, d'ailleurs, que la population des hôpitaux psychiatriques qui a été « désinstitutionnalisée » se retrouve de plus en plus nombreuse chez les organismes de dépannage alimentaire. Mais l'argent supposément épargné par les institutions hospitalières n'a pas suivi les ex-patients. C'est donc encore le milieu, avec des moyens de famine, qui doit répondre aux besoins alimentaires d'un bon nombre de ces personnes.

Enfin, une enquête récente, effectuée dans deux quartiers contigus, l'un à faibles revenus, l'autre à revenus moyens, montre que les produits des magasins d'alimentation sont plus chers dans le quartier pauvre et la qualité des fruits ou des légumes plus discutable⁹. Les gens appauvris doivent ainsi s'appauvrir pour se nourrir. Les coupures qu'ils doivent faire n'améliorent évidemment pas leur situation. La mauvaise alimentation s'installera comme une fatalité et la faim continuera d'être silencieuse.

La faim comme symptôme

Si nous mettons maintenant ensemble tous ces indices, il s'en dégage l'image peu flatteuse d'une société malade, cassée en deux, la partie la plus pauvre se débattant avec des revenus insuffisants, obligée de mal s'alimenter, de s'adresser de plus en plus à des organismes de dépannage alimentaire eux-mêmes peu subventionnés, voyant leurs enfants en subir les conséquences dans leur croissance et souvent dans leurs résultats scolaires, avant de les voir continuer le cycle trop connu de l'abandon des études, du manque de préparation au monde du travail, du chômage plus ou moins prolongé, de l'aide sociale, à moins que ce ne soit la délinquance ou la violence qu'on appellera alors « gratuite » dans les médias.

Dans ce dernier cas, soulignons qu'une étude toute récente de la Ville de Montréal montre que la violence est en augmentation depuis quatre ans dans la métropole et qu'il faudra y voir si l'on ne veut pas qu'elle devienne incontrôlable¹⁰.

retrouve dans les quartiers du Centre-Sud, du Sud-Ouest et de Rivière des Prairies.

4. Conseil central de la Société Saint-Vincent-de-Paul, *La pauvreté et l'habitation*, Montréal, le 20 mai 1987.
5. La Ville de Montréal, *Habiter Montréal*, énoncé de politique d'habitation, Montréal, février 1989, p. 36.
6. La Table de concertation sur la faim à Montréal, *Certains résultats du sondage*, avec la collaboration du Service aux collectivités de l'UQAM, Montréal, 1988, p.2.
7. D'après les renseignements fournis par

Moisson-Montréal, en octobre 1989.

8. Jean-Guy Bissonnette et Michel Giroux, *L'avenir de notre société est en cause*, Montréal, Centraide, 1989.
9. Voir : Alimenti, Phase III, Jocelyne Leduc-Gauvin, *Rapport préliminaire présenté aux organismes de Saint-René-Goupil*, Montréal, DSC Hôpital du Sacré-Cœur, juin 1988, p. 2ss.
10. L'allocation du maire Jean Doré à la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, dont *La Presse* du lundi 16 octobre 1989 a publié de larges extraits en B-3.

Or, ce n'est peut-être pas la répression ni même la prévention contre la drogue qui seront la solution adéquate à un tel problème social. Le problème, même si l'on veut le cacher, est là. Il est rattaché à l'appauvrissement de toute une population et c'est vraisemblablement une approche globale qui pourra le résoudre. La faim demeure le symptôme de cette situation d'ensemble. La cacher, c'est se rendre incapable de saisir le dépérissement accéléré de plus de 20 % de la population de Montréal. Il est plus que temps que nous prenions des mesures concertées pour changer la situation et sauver notre première ressource nationale : les personnes.

Des solutions pour demain

Parmi les solutions, nous croyons qu'il faut continuer de mieux connaître l'étendue de la faim à Montréal et toutes ses conséquences sociales et économiques. Est-il illusoire de penser qu'un tel sujet pourrait intéresser quelques-uns de nos universitaires ? Nous croyons aussi que, sans attendre la réforme en profondeur de toute notre société, il est possible de travailler à changer déjà la situation concrète des milliers de gens qui souffrent de la faim dans notre ville.

Nous savons tous que les ressources alimentaires sont abondantes. Nous savons aussi que beaucoup d'entre elles sont jetées par les différentes compagnies d'alimentation et leurs distributeurs. Une petite quantité de ces « surplus » est actuellement recyclée par les réseaux du dépannage alimentaire. Mais il n'y a pas de raison valable pour que cette quantité n'augmente pas dans les prochaines années. Il y faudrait la collaboration du milieu alimentaire et des amendements législatifs relativement simples (nous pensons en particulier à une version québécoise de la loi dite *du bon Samaritain*)¹¹.

Mais ce dépannage a ses limites. On sait que la faim vient d'un manque de revenus suffisants. C'est en privilégiant la création d'emplois que l'on pourra casser le cycle actuel de la pauvreté. Cependant, l'expérience des dernières années nous a montré qu'il n'est pas suffisant de créer des emplois dans un quartier, car ce sont des gens de la banlieue, mieux préparés, qui viendront les occuper¹². Il n'est pas utile, non plus, de mettre en place des mesures

d'employabilité, si celles-ci n'aboutissent pas à donner des emplois réels et utiles à ceux et celles qui s'y sont prêtés¹³.

Il nous faut plutôt, à l'avenir, adopter pour les quartiers plus défavorisés une perspective d'*écologie sociale*, qui favorisera la concertation entre les divers intervenants. Il nous faut, en particulier, créer des emplois sur mesure pour la population de ces quartiers, avec les mesures d'employabilité qui leur seront adaptées.

Deux expériences-pilotes

Nous savons que les responsables de la Ville de Montréal partagent ces préoccupations et ont certains projets d'intervention¹⁴. Nous leur proposons de soutenir, dans certains quartiers, de petites expériences pilotes en collaborant avec les ressources du milieu. Elles consisteraient à mettre sur pied des micro-usines de transformation des surplus alimentaires, dont les produits pourraient profiter aux personnes âgées ou en perte d'autonomie du quartier. En plus de fournir du travail à plusieurs personnes qui vivent actuellement de l'aide sociale, de telles initiatives auraient ainsi des retombées locales¹⁵. L'objectif à long terme est d'inverser la culture actuelle de non-emploi ou d'emplois précaires par une culture de l'emploi et de l'emploi socialement utile. Ces micro-usines commenceraient par faire la congélation des surplus alimentaires et pourraient évoluer, avec le temps et la formation sur mesure, vers la cuisson sous vide, qui ouvre des possibilités pratiques prometteuses.

Une autre expérience qu'il faudra soutenir a trait aux cuisines collectives. Il

s'agit d'un petit groupe de personnes femmes monoparentales très souvent qui se mettent ensemble pour se préparer des repas en prévision de la dernière semaine du mois, ce temps entre tous redoutable pour les personnes à faibles revenus. Plus de quinze cuisines existent déjà, qui forment des lieux où les personnes reprennent en main leur initiative. Des intervenants et des intervenantes du milieu collaborent déjà à faire de ces expériences des « lieux d'espoir ». Il faudrait que de telles initiatives soient soutenues financièrement par les gouvernements et par la population. Elles présentent, nous en sommes convaincus, de meilleures formes de prévention de la violence que l'augmentation des effectifs policiers et coûteraient sûrement moins cher que la pension des personnes incarcérées¹⁶.

En guise de conclusion

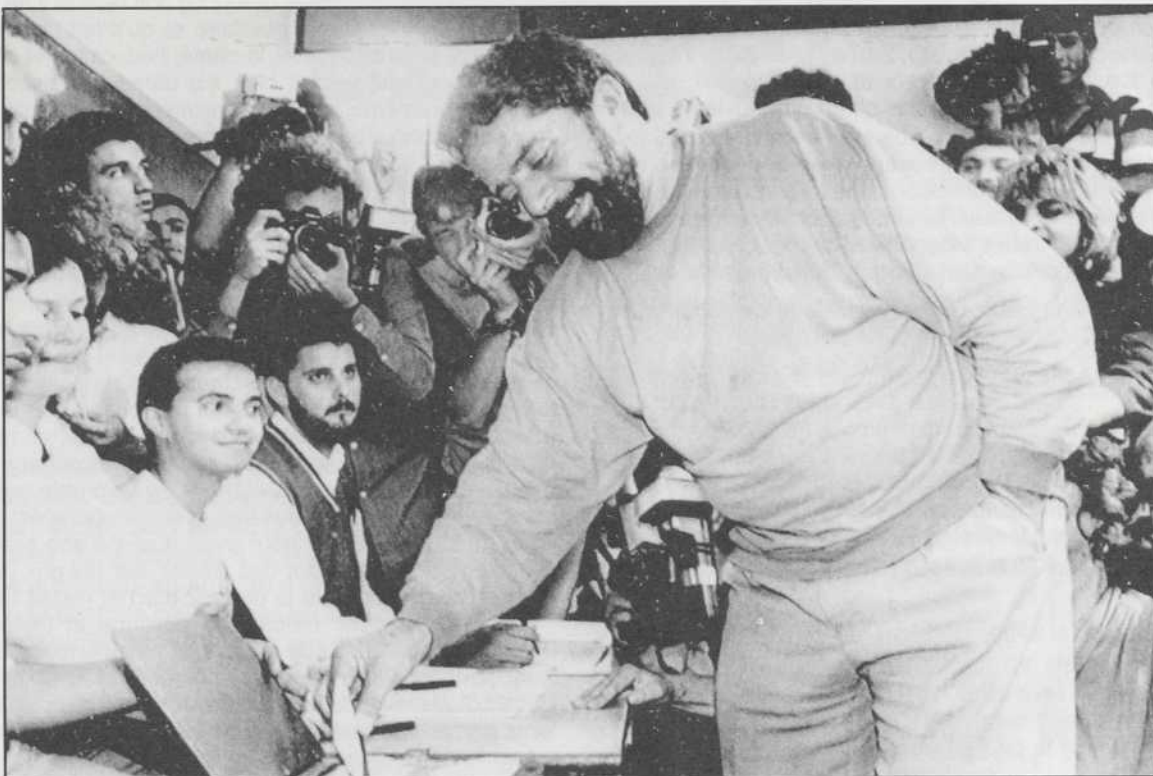
Soulignons, en terminant, que l'article 25 de la Déclaration universelle des droits humains reconnaît le droit à toute personne « à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation ». Pourrions-nous, à l'aube des grandes fêtes du tricentenaire de Montréal, après avoir investi dans le béton, le métro et la banlieue, parier enfin sur les personnes qui habitent cette ville et sur leur avenir ? Chose certaine, pour y arriver, il nous faudra bien commencer par cesser de cacher la faim et tout ce qui l'accompagne. Nous pourrions ainsi construire une ville où le droit le plus élémentaire, celui de manger, cessera d'être un vœu abstrait, car on lui aura donné des mains. Les nôtres. ■

11. Les banques alimentaires canadiennes sont d'avis que la récupération pourrait être grandement facilitée par l'adoption d'une loi limitant la responsabilité des donateurs en cas de poursuite légale. Une telle loi est en vigueur partout aux États-Unis depuis 1987, avec différentes modalités selon les États. Voir : Claude Waters et Marie-France de Montigny et Denis Poulin, *Étude de faisabilité d'un centre de récupération et de redistribution alimentaire dans le quartier Centre-Sud*, Montréal, Comité social, 1989, p. 28-29.
12. Se rappeler l'expérience récente du Comité de relance de l'Est de Montréal. Les emplois nouvellement créés n'ont pratiquement pas touché les gens du quartier.

13. Voir l'*Enquête sur l'employabilité à Pointe-Saint-Charles*, préparée par le Programme économique de Pointe-Saint-Charles, mars 1988, p. 74.
14. C'est, du moins, ce qu'affirmait M. Robert Perreault, vice-président du Comité exécutif de la ville de Montréal au journal *Les Affaires*, semaine du 9-15 septembre 1989, p. 4.
15. Claude Waters et alii, *op. cit.*, p. 122.
16. L'Office des droits des détenus estime à 37 000\$ par année le coût de l'incarcération d'une personne détenue. Sur les cuisines collectives, voir : Anne-Marie Lecomte, « Cuisines collectives : une réponse à la faim », dans *Santé-Société*, vol. 11, numéro 4, automne 1989, p. 46-48.

LE BRÉSIL

par Caroline Jarry



Canapresse

Candidat du Parti des travailleurs à la présidence du Brésil, le socialiste Luis Inácio « Lula » da Silva a été battu de justesse par Fernando Collor, le 17 décembre 1989.

Pour la première fois depuis 1960, le Brésil a pu élire directement son nouveau président, en la personne de Fernando Collor de Mello, un populiste de droite. Élu au terme d'un deuxième tour très « chaud », le 17 décembre dernier, Fernando Collor a finalement battu de justesse le socialiste Luis Inácio « Lula » da Silva et doit maintenant entrer en fonction le 15 mars.

Avec la plus importante dette extérieure en Amérique latine (109 milliards de dollars) et un taux d'inflation qui a atteint 1765 % en 1989, le Brésil et ses 145 millions d'habitants attendent maintenant de leur nouveau président qu'il redresse, tel que promis, la situation économique du pays. Mais que peut bien signifier le concept de « redressement de la situation économique » dans un pays où non seulement l'inflation et l'endettement échappent à tout contrôle, mais où, en plus, la distribution de la richesse est l'une des plus inégales au monde ? Au Brésil, les 20 % les plus riches de la population gagnent 33 fois plus que les 20 % les plus pauvres, alors qu'en

Corée du Sud, par exemple, les 20 % les plus riches gagnent sept fois plus que les plus pauvres et à Taiwan, la proportion est de quatre fois plus.

Quelques semaines avant les élections dans leur pays, les Jésuites José Odelso Schneider et Rafael Carbonell de Masy¹ étaient de passage à Montréal et ont bien voulu s'entretenir avec *Relations* de la situation du Brésil. On remarquera que leurs propos sont très concrets et dénués des références idéologiques habituelles.

Relations : Quel héritage le gouvernement Sarney laisse-t-il au nouveau gouvernement ?

José Odelso Schneider : Sur le plan démocratique, il ne fait pas de doute que Sarney a fait avancer des choses. Il n'y a jamais eu autant de liberté d'opinion et de critique que sous son gouvernement. La nouvelle constitution est un exemple de ce progrès : elle a été approuvée par l'Assemblée constituante en 1988, après deux années de travail marquées par une grande participation du mouvement populaire. Cette constitution a des lacunes, notamment en matière de réforme et de politique agraires, mais ses conquêtes sont grandes au chapitre des droits sociaux et des droits des travailleurs sans oublier la décentralisation administrative. Ainsi, autrefois, sur tous les revenus fiscaux recueillis dans le pays,

1. José Odelso Schneider est maître en sociologie et Rafael Carbonell de Masy, d'origine paraguayenne, est docteur en sciences économiques.

pas moins de 76 % étaient reçus, contrôlés et administrés par le gouvernement fédéral, tandis que 27 % seulement allaient aux gouvernements provinciaux et 2 ou 3 % aux municipalités. La nouvelle constitution a établi que désormais 53 % seulement du total des revenus fiscaux tomberaient sous la coupe du gouvernement fédéral ; le reste étant administré directement par les gouvernements provinciaux et les municipalités. Cela est très important.

Sur le plan économique, le bilan est nettement moins bon. À la suite de l'escalade inflationniste, Sarney a lancé en 1986 le premier plan Cruzado (gel des prix et des salaires), qui a échoué quelques mois plus tard. Puis ce fut un deuxième plan Cruzado, puis le plan Bresser, suivi du plan Verano, et ainsi de suite. Aujourd'hui nous nous retrouvons avec une inflation de plus de 50 % par mois. Nous attribuons une telle inflation fondamentalement à l'absence d'autorité et de légitimité politiques du gouvernement, qui se trouve incapable d'imposer, par conséquent, des mesures de lutte réelle contre l'inflation.

REL. : Comment analysez-vous le processus de retrait des militaires brésiliens de la scène politique ?

Rafael Carbonell de Masy : Contrairement au cas argentin, où les dirigeants militaires ont dû laisser le pouvoir en sachant pertinemment qu'ils allaient être jugés, il n'en fut jamais question au Brésil. Les militaires brésiliens ont abandonné le pouvoir aux civils graduellement, en réalisant des élections municipales, puis l'élection des gouverneurs d'État, puis des élections fédérales. Ils savaient qu'en se retirant ainsi, ils seraient plus tranquilles.

Comment sortir de la dette ?

REL. : Pris entre la dette extérieure, l'inflation et les conditions imposées par le FMI, quels autres choix reste-il au Brésil et à l'Amérique latine en général pour favoriser un développement économique équitable ?

J.O.S. : Je pense qu'en tout premier lieu, il doit y avoir un gouvernement réellement choisi et consacré par la volonté populaire. Les problèmes sont si graves que seul un gouvernement vraiment légitime pourra avoir la force nécessaire pour amorcer les changements qui s'imposent. Quels sont ces changements ? D'abord, il faut un impôt progressif sur le revenu. Lors d'un passage au Brésil, l'économiste John Kenneth Galbraith l'a bien dit : le prochain gouvernement devra courageusement imposer des impôts draconiens sur les plus hauts revenus, à partir desquels il pourra puiser les ressources nécessaires à la mise en place d'une politique de développement et d'emploi. Autre mesure nécessaire : une réforme de la politique salariale. La différence entre le salaire minimum d'un travailleur et le salaire maximum d'un cadre d'entreprise est de 100 pour un. Même le Pérou, qui est en pleine révolution sociale, n'affiche pas une telle concentration des revenus.

Autre mesure importante : la réduction draconienne des dépenses publiques. À titre d'exemple : 70 % de la dette extérieure a été contractée par des entreprises publiques, dont plusieurs ont une politique d'emploi basée sur l'embauche de clients et d'amis. Même la presse de gauche est d'accord : la première mesure pour contenir l'inflation devrait donc être la réduction des dépenses publiques. À partir de là, il faut investir l'argent directement dans des activités productives, tout en mettant un frein à la spéculation financière, qui est très importante :

en effet, en raison d'un taux d'intérêt encore plus élevé que le taux d'inflation, un grand nombre d'entrepreneurs préfèrent placer leur argent et s'enrichir, plutôt que d'investir dans des activités productives.

R.C. de M. : Il faudrait préciser que le débat n'est pas nécessairement entre un État plus gras ou plus maigre ; il y a des choses que l'État doit faire et il ne les fait pas, et d'autres qu'il ne doit pas faire et qu'il fait : c'est ça qui est grave. La sécurité sociale, la santé, l'éducation et d'autres secteurs importants doivent bien sûr demeurer responsabilité de l'État ; le problème, c'est que maintenant l'État assume un peu trop la fonction d'agent économique.

REL. : Que sont devenus les grands modèles qui ont mobilisé l'Amérique latine, tels que la substitution des importations, le nationalisme économique ou la révolution cubaine ?

R.C. de M. : Ces modèles n'ont offert aucune solution au Brésil, car ils ne résolveaient pas le problème de la distribution des richesses. Chez nous, la politique de substitution des importations paraissait intéressante et le gouvernement l'a encouragée au cours des années 50, en rendant plus difficile l'accès de nombreux produits de l'extérieur au marché brésilien. Cette politique s'est révélée favorable pour de nombreuses entreprises, nationales et multinationales, qui se sont donc établies au Brésil pour avoir accès à son marché. Cette politique avait cependant des limites, car les prix des produits augmentaient alors que le pouvoir d'achat restait très limité.

Le Brésil a donc modifié sa politique et tenté, dans les années 60, comme d'autres pays latino-américains, de stimuler les exportations de matières premières, surtout de fer et de soja. L'État a subventionné l'achat de machinerie agricole pour stimuler la mécanisation dans le domaine agricole. Résultat de cette mécanisation : un grand nombre de travailleurs agricoles sans travail ont dû partir pour la ville, grossissant le bassin de la main-d'œuvre bon marché et favorisant du même coup l'industrialisation. Encore là, un seul critère, celui de l'expansion ; c'est ce critère qui fut appliqué à l'industrialisation. De telle sorte qu'aujourd'hui, 80 % de la valeur des exportations du Brésil provient de produits industrialisés ou semi-industrialisés.

Mais ce modèle, basé largement sur l'exportation, rencontre lui aussi rapidement ses limites, car nos exportations entrent en compétition avec d'autres et alors les prix baissent. À cause de cette chute des prix, le Brésil ne peut pas payer sa dette extérieure. Il a stimulé les exportations, mais parfois à l'aide de lourdes subventions qu'il n'est plus en mesure de soutenir. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Je crois que ce qui peut sauver l'économie du Brésil et de l'Amérique latine est un critère de rationalisation plutôt que d'expansion.

REL. : Comment cela pourrait-il se concrétiser ?

R.C. de M. : Notamment par l'intégration économique du Brésil avec d'autres pays d'Amérique latine, déjà partiellement commencée. Et puis il faudrait ce que j'appelle un changement de mentalité : d'abord de la moralité dans l'activité publique, mais aussi, simplement, l'amélioration de la qualité des choses que l'on produit et des services que l'on offre. Si on peut faire les choses bien, pourquoi les faire mal ? Enfin, il faut assurer la participation de tous les acteurs économiques : le secteur privé doit prendre plus d'initiatives et cesser d'attendre paresseusement, comme il le fait depuis trop longtemps, les subventions de l'État. Les syndicats doivent s'intéresser non seulement au nombre de leurs membres, mais aussi à la qualité de ces membres, c'est-à-dire à leur formation professionnelle. Pour cela aussi il faut un changement de mentalité. ■

en bref

En 1989, le Canada a réduit son **aide au tiers monde** de 400 millions de dollars. Les Canadiens consacrent plus d'argent *per capita* à leurs animaux domestiques qu'à l'aide publique au développement ! L'avenir ne s'annonce guère meilleur puisqu'il est possible qu'une partie des fonds affectés aux pays de l'Est soit prélevée sur notre contribution aux pays du Sud. Le mur Nord-Sud risque de durer bien plus que celui de Berlin ! (AQOCI, bilan 89)

La nomination par Rome d'un secrétaire général à la Confédération latino-américaine des religieux (**CLAR**), instance représentant les 45 000 religieux et 310 000 religieuses du continent, a entraîné la démission de l'équipe qui travaillait au plan d'évangélisation « Parole et Vie » et l'abandon définitif par la CLAR de ce plan. Pour les responsables de la CLAR, imposer un « secrétaire de tutelle » est « un geste de défiance » qui ne respecte pas l'autonomie de la CLAR, pourtant reconnue par le Saint-Siège, et instaure un climat de méfiance qui fait que « l'organisme a été tué en pleine vitalité. » Pour le Cardinal Hamer, qui représente le Saint-Siège, « cette mesure exceptionnelle est la preuve de l'intérêt, de l'estime et de la sollicitude » avec lesquels ce dicastère suit la puissante et dynamique vie religieuse latino-américaine... (*L'actualité religieuse dans le monde*, no 73)

En prolongement de notre dossier sur la violence (*Relations* no 557), ceux et celles qui voudront en savoir plus liront avec profit le no 73 d'**Alternatives non violentes**, revue associée à l'Institut de recherche sur la résolution non violente des conflits (France). Neuf articles de fond sont tirés de la mémoire de la revue (1973-1983) et fournissent autant de bons repères sur le sujet. À signaler l'entretien avec Denise Van Caneghem, « Comment ritualiser notre agressivité ? », qui explique la différence entre l'agressivité et la combativité.

Le conseil de l'Université Laval a nommé doyen de la faculté de théologie le professeur **René-Michel Roberge**. Directeur de la revue « *Le Laval théologique et philosophique* » depuis 1987, le professeur Roberge est vicedoyen à la recherche depuis 1988 et membre du conseil de l'Université Laval depuis 1989. Il est l'auteur de quelque 40 publications et a enseigné principalement la théologie des sacrements et la patristique. Félicitations !

Après des années de discussions et de tergiversations, le Cameroun est sur le point de l'emporter sur le Zaïre dans une compétition pour traduire dans les faits un rêve aussi vieux que celui du Concile africain : « Que nos propres efforts et ceux de toute la chrétienté nous permettent d'ériger une **Université catholique africaine**. Dans ce milieu, la réflexion catholique trouverait un de ses haut lieux. Elle y respirerait l'air âpre et salubre de la liberté, l'austérité de la soumission au réel, de la vérité obtenue sans raccourci. Elle apprendrait la fécondité des différences. » (F.B. Eboussi, in *Civilisation noire et Église catholique*, Paris, Présence Africaine, 1978, p.370). À Yaoundé (Cameroun), on s'apprête à commencer cette université par une faculté des sciences humaines.

Les 14 et 15 mai, dix-huit mois après le traité de libre-échange, le Conseil canadien de développement économique et social (CCDS) organise avec l'Université de Montréal un colloque dont le thème est l'**impact des politiques économiques et fiscales** sur les politiques sociales au Québec. Le colloque ne manquera pas d'intéresser l'ensemble des réseaux économique, éducatif, politique et social, puisqu'il les aidera à définir, dans ce contexte, leurs propres stratégies. Informez-vous auprès de Claude Quiviger, CCDS, 1074, rue Berri, Montréal H2L 4X2. Tél. : (514) 288-1687 Télécopieur : (514) 288-6723.

En Algérie, au Maroc et en Tunisie, la **poussée de l'intégrisme islamique** se manifeste par une lutte pour le port du voile. Le milieu scolaire est le terrain d'élection des intégristes algériens, qui s'expriment à travers le Front islamique du salut, qui compte plus de trois millions d'adhérents. Il prône la suppression de la mixité et l'abandon de la musique et de la danse, « disciplines offensantes pour les valeurs arabo-musulmanes ». En Tunisie, par contre, une circulaire du ministère de l'éducation nationale interdit, depuis 1981, le port du voile dans les établissements scolaires. La fermeté a fait place à la souplesse, mais le président Ben Ali a refusé de reconnaître le Parti islamiste tunisien et considère qu'il incombe à l'État, et à lui seul, de « veiller à l'épanouissement et au rayonnement de l'Islam ». À l'inverse de l'Algérie et de la Tunisie, la bataille du voile est peut-être dépassée au Maroc, mais des problèmes très graves tels que ceux de la répudiation, de la polygamie, de l'inégalité de la femme sur le marché du travail, sont toujours présents. (*Bulletin d'information africaine*, no 159).

RECENSIONS DE MARS

Lectures

André Corten: *L'État faible, Haïti et République dominicaine*

Marie Laberge : *Juillet*

Denis Monière : *L'année politique 1988-89 au Québec*

Guy Ménard : *Jamādhavie*

L'État faible

aux marges de l'Empire colonial espagnol, la République dominicaine, plus que toute autre région de l'aire Caraïbe, a subi les contre-coups de la révolution haïtienne. Partageant un même territoire insulaire, les deux pays se constituèrent l'un par rapport à l'autre, en sélectionnant dans l'histoire de leurs rapports les éléments les plus susceptibles de fonder l'hostilité réciproque. Cette hostilité, selon Corten, prend sa source dans la confrontation entre deux identités nationales qui, par leur ignorance du cadre néo-colonial dans lequel elles se formèrent, ont été poussées jusqu'à la caricature : déplacement de la lutte anti-coloniale commune sur le terrain fantasmatique d'une confrontation entre la culture négro-africaine et française d'Haïti et celle soi-disant blanche, d'origine européenne et de langue espagnole, du reste de l'île.

Le livre de Corten explore les diverses dimensions de cette relation « mimétique », qu'il articule avec une théorie de l'État périphérique faible. Cette faiblesse réside dans l'indifférenciation sociale. Les deux pays se caractérisent aujourd'hui par l'émergence de mouvements populaires qui ne font pas de l'État le principal destinataire des demandes et des revendications sociales dont ils sont porteurs. Cette faiblesse prend sa source

dans la société oligarchique, où la reproduction paysanne coïncide avec celle du petit lopin privé qu'elle cultive pour assurer sa subsistance, tout en fournissant un travail non payé (rente) dans la production des denrées d'exportation. L'auteur montre que la reproduction alimentaire relève maintenant d'un espace public qui n'a pas pour autant été pris en charge par l'État et donc, qui lui est demeuré extérieur.

Le besoin d'une gestion nationale de l'aliment, qui s'accroît avec l'urbanisation et que la société traditionnelle est incapable d'assumer, s'accompagne d'une importance croissante de l'aide alimentaire et crée les bases d'une société post-oligarchique, de moins en moins capable de retenir la rente et placée à toutes fins pratiques sous contrôle international. L'émigration, le tourisme et les industries légères des zones franches constituent les axes d'une transnationalisation de l'économie ; ce phénomène se traduit au niveau politique par la dispersion des centres décisionnels et le rôle croissant joué par les instances internationales dans la gestion de l'appareil économique. La dispersion de la demande sociale répond à celle des fonctions étatiques de l'État post-oligarchique.

Mais cette demande sociale est elle-même jusqu'à un certain point, transnationalisée. Dans une large mesure, la société post-oligarchique est

aussi une société moderne de consommation ; les goûts et les aspirations y sont profondément modifiés ; émigration et tourisme sont de puissants catalyseurs de changement. Simultanément, les effets de l'assistance internationale jouent dans le même sens, même lorsqu'ils empruntent le langage des revendications populaires et souvent à leur insu.

La faiblesse de l'État serait le résultat de cette situation. Face à ces formes multiples de transnationalisation, la demande sociale n'arrive pas à s'incarner dans des groupes d'intérêts précis pour qui l'État prendrait une forme unitaire. On a beau avoir des demandes, on ne sait trop à qui les adresser, puisqu'il n'existe aucune entité légitimement constituée qui serait susceptible de les recevoir. Même les demandes sociales n'arrivent pas à se constituer, dans la mesure où, selon l'expression de l'auteur, « réclamer » c'est aussi se définir, se classer au sein de la formation sociale.

On trouvera également dans ce livre une description détaillée des mécanismes traditionnels de transfert de la rente dans les secteurs du café et du tabac ainsi que des modifications entraînées par l'exode rural vers la ville de Santiago. André Corten et Marie Blanche Tahon montrent la persistance d'une communauté villageoise, traversée par de multiples processus de prolétarianisation

qui renouvellent la définition des rôles sexuels et des inégalités sociales en dépit d'un conservatisme apparent.

On y trouvera également un chapitre sur la question des coupeurs de canne haïtiens. Le contrôle exercé par l'armée sur la gestion des travailleurs haïtiens en dehors de toute supervision du pouvoir civil est, selon Corten, l'un des signes de la faiblesse de l'État. Il est, en même temps, le symptôme le plus grand de cette indifférenciation caractéristique des deux États, où les mouvements sociaux n'arrivent à se constituer une identité propre qu'en retombant dans un anti-haïtianisme ou un anti-dominicanisme primaires.

Il faut dissocier dans ce livre deux niveaux, qui apparaissent plus ou moins intégrés l'un à l'autre. D'une part, celui d'analyses empiriques bien menées, où l'interprétation demeure étroitement liée à la présentation de processus concrets. D'autre part, un objectif théorique beaucoup plus vaste, mais dont les *a priori* ne sont souvent guère explicités ; l'auteur cherche à rompre avec les pré-supposés théoriques de la conception de l'État comme État bourgeois, en s'inspirant des travaux d'un juriste proche de Lacan, Pierre Legendre, à qui il emprunte la notion de différenciation comme étant à la source même des rapports de pouvoir instaurés par l'État. La faiblesse de l'État serait, en ce sens, une faiblesse de la différenciation (p. 186). Ce second niveau apparaît plus ou moins plaqué sur l'ensemble et il nous est difficile de suivre le cheminement de l'auteur et ce qu'il veut dire.

Aucune allusion n'est faite au rôle particulier joué par Washington dans la région ; non plus qu'aux intérêts bien définis, eux, d'une corporation multinationale comme la Gulf and Western, qui dans l'association étroite qu'elle a établie avec les militaires dominicains au sein d'organismes comme le Conseil d'État du Sucre, a certes puissamment contribué à l'affaiblissement du pouvoir civil en République dominicaine.

Ces quelques réserves n'enlèvent cependant rien à la qualité et à l'actualité du livre. ■

Serge Larose

Juillet

Une « madame » du journal *Le Soleil* (je ne saurais dire autrement, tant la journaliste en question m'a semblé lourdaude, épaisse

et inculte) a daigné titrer d'un « ROMAN RATÉ » le dernier livre de Marie Laberge, *Juillet*.

Il paraît que les « unités » de lieu, de temps et d'action du livre, effectivement présentes et solidement imbriquées, auraient dû faire parler les personnages comme au temps de Corneille ou de Racine. Or, comme ni le sexagénaire Simon, ni sa femme Charlotte, ni la belle-fille Catherine, amoureuse et aimée de Simon, ne parlent « noble » ou « pointu », la madame du *Soleil* défaille...

En fait, elle fait le raisonnement inverse : tant de prose, dit-elle, dans une structure romanesque aussi « noble ». Elle oublie simplement que Faulkner l'a utilisée, et Dostoïevski, et trois cents autres, et que les trois « unités » en question font une sorte d'armature universellement utilisée, justement pour sa haute teneur en émotions, pour le resserrement de l'intrigue et sa dramatisation assurée des moments et actions du jour.

Donc, une histoire banale : un homme marié, vivant à la campagne, attend son épouse, dont c'est l'anniversaire de naissance. Mais il aime la femme de son fils, attendue elle aussi aux agapes familiales...

C'est là le plus vieux ressort du monde : je veux l'impossible, le défendu, je vais briser l'interdiction, et je vais être puni.

Et ça marche : puisque deux personnes au moins ont envie de se la casser... Chassé-croisé beaucoup plus complexe : le fils, David, vit avec son épouse le couple-qui-craque, avec sa mère une relation haine-amour, et avec son père la sensation physique du mépris, ou pire, de l'indifférence.

Et Laberge fait monter la pression, lentement, jusqu'à l'insupportable, en demi-mots et quart-de-teinte : un sourire, silence, des regards fuyants ou dévorants, un geste esquissé, tout ici se passe dans la mue des corps qui se désirent âprement.

C'est là un beau livre – et j'ajoute à l'intention de « Madame » – une belle réussite de Marie Laberge. Le paroxysme du désir est certes une chose difficile à manoeuvrer : il y a toujours le danger des envolées ou de l'eau-de-rose, ici évité. Je n'en dirais peut-être pas autant de l'autre piège : les longueurs – et c'est mauvais quand le lecteur pense : mais allez-y, les agneaux, allez-y...

Marie Laberge accumule les années avec chaleur, classe, et maîtrise. Puisse-t-elle éviter davantage encore la tentation de « l'intelligence », cette peur de l'écrivain que son lecteur ne comprenne pas, et qui le fait expliquer, expliquer...

Je rêve d'un livre qui dirait la chair vive et le cœur à vif, là exposés, sans

commentaires possibles, puisque à ce niveau-là, n'est-ce pas ? on est tous pareils.

Tous. ■

Richard Dubois

L'année politique 1988-89 au Québec

La mode est aux bilans qui nous permettent, en fin d'année, de tenir les informations essentielles sur certaines situations et parfois même d'obtenir un portrait-synthèse qui permet de saisir les lignes d'une évolution. On connaît déjà bien les dossiers *L'état du monde* (La Découverte et Boréal), *L'état du Tiers Monde* (La Découverte), *L'état des techniques* (La Découverte). *L'année politique au Québec* vient combler un certain vide en nous permettant un survol du Québec.

L'année en question va de septembre à août, mais un court article de Denis Monière analyse les dernières élections provinciales (septembre 89). Vingt-quatre collaborateurs signent vingt-deux articles d'inégale importance. Les sections les plus utiles seront sans doute le « Profil du Québec » (Robert Boily) et la « Chronologie de l'année politique » (Robert Charland). Il y a aussi des données intéressantes sur le mouvement syndical (Jacques Rouillard). Le chapitre sur l'administration publique (Jacques Bourgault et James Jain Gow) dresse un bilan de la vie des institutions. Sa première cible est l'environnement. Malheureusement, j'y ai découvert nombre d'erreurs assez grossières qui me donnent à penser que le bilan est rédigé un peu vite, à partir de découpages de presse, sans connaissance suffisante des institutions.

Avec les années, l'instrument devrait se raffiner. Pour l'instant, on est à mi-chemin entre l'almanach et le reportage. Par ailleurs, le prix de vente (59,95\$) est exorbitant. Espérons que tout s'ajustera l'an prochain. ■

André Beauchamp

Jamādhavie

Si l'on a du goût pour les *Lettres persanes* de Montesquieu, pour ces « romans » qu'écrivait Voltaire afin d'amuser ses hôtes de Ferney, sans se

douter alors qu'ils allaient être la pierre d'angle de sa gloire future plus sûrement que le reste de sa production, pour *les Bijoux indiscrets* de Diderot et pour tant d'autres ouvrages de facture analogue dont raffolait le XVIII^e siècle, c'est à coup sûr avec délice qu'on lira le *Jamādhavie* de Guy Ménard.

Paru au printemps dernier, ce roman, qui tient davantage du conte philosophique comme les œuvres énumérées ci-haut, constitue l'un de ces tours de force dont la littérature du cru se montre peu coutumière. D'ailleurs, ignorerait-on tout ou presque des récits de même inspiration qui ont foisonné au siècle des Lumières, pleins de clés pour serrures pseudo-orientales, qu'on s'amusera tout autant à cette fable évoquant de façon ô combien imaginative l'éternel conflit entre les communautés francophone et anglophone du Canada, auquel l'accord – ou plutôt le désaccord – du lac Meech confère une criante actualité.

Un vieil Alsacien sentant sa fin proche adresse à sa nièce nouvellement établie en Amérique, dans la dernière décennie du XVIII^e siècle, une relation circonstanciée de ses années de jeunesse passées en Jamādhavie, étrange pays d'Europe orientale qui a laissé en lui une empreinte profonde et des souvenirs précieux comme des pépites d'or. Parti à dix-huit ans à la découverte de Byzance, il fut capturé chemin faisant par des brigands dhlaves qui s'empressèrent de le vendre comme esclave à Tzēvedzīrh, grande cité marchande jamādhlave.

Acheté au prix fort par un faquir aux intentions moins impures qu'il n'imaginait et qui se révélera un maître des plus attachants, il apprend la langue des autochtones et se laisse initier avec la meilleure volonté du monde et une rare malléabilité aux us et coutumes de cette singulière contrée où cohabitent James et Dhlaves. (En des temps anciens ceux-ci ont été conquis par ceux-là, et depuis lors les deux communautés vivent

côte à côte en s'ignorant de près.) Culte de l'Arbre à Miel, curiosités de langage et de moeurs, rituel du Disque d'Argent, histoire, légendes, géographie humaine et physique, bref rien de ce qui est dhlave ne reste étranger à cet Ingénu mâtiné d'Usbek, ethnologue en herbe dont l'enthousiasme facilite l'apprentissage.

Peu de fictions plus amusantes que celle-ci qui, sous ses oripeaux faussement orientaux, nous parle de nous de façon gentiment moqueuse. Car on aura reconnu derrière l'Arbre à Miel l'érable national, sous le rituel du Disque d'Argent le sacro-saint hockey, etc. Superbement écrit, *Jamādhavie* exige cependant du lecteur qu'il possède une foule de connaissances, ce qui revient à dire une solide culture, s'il veut pouvoir en apprécier tout le sel. Les notes intrapaginales à elles seules, souvent négligées et qu'on aurait grand tort de sauter cette fois, s'avèrent tout spécialement hilarantes. Il n'est pas jusqu'à la vie montréalaise, y compris la topographie de la ville, avec laquelle il faut avoir de la familiarité si l'on tient à suivre l'intrigue sans craindre d'en perdre le fil.

En un mot, le roman de Guy Ménard s'adresse d'abord et avant tout au public lettré d'ici qui s'en délectera. Sans doute beaucoup trouveront-ils regrettable cependant, après l'avoir lu, qu'une carrière étrangère soit à toutes fins utiles fermée à cet ouvrage qui mériterait vraiment une plus large audience. ■

Yvon Bernier

Livres reçus

Parmi les livres reçus ces derniers mois, *Relations* vous signale les ouvrages suivants :

Maria Riley, *Transforming Feminism*, Kansas City, Sheed & Ward, 1989 ; 112 pages.

Fédération des femmes du Québec, *La pornographie décorée* (1er cahier : information, analyse ; 85 pages, 2^e cahier : information, pistes d'action ; 57 pages), 1989. Diffusé par la Fédération des femmes du Québec.

Gregory Bateson, Mary Catherine Bateson, *La peur des anges. Vers une épistémologie du sacré* (traduit de l'anglais), Paris, Seuil, 1989 ; 297 pages.

Pierre Vadeboncoeur, *Essai sur une pensée heureuse*, Montréal, Boréal, 1989 ; 169 pages.

Yolande Cohen, *Les jeunes, le socialisme et la guerre. Histoire des mouvements de jeunesse en France*, Paris, L'Harmattan, 1989 ; 253 pages.

Michel Clévenot, *Haut-le-pied. Itinéraire d'un homme de foi*, Paris, Éd. La Découverte, 1989 ; 221 pages.

Frédéric Lesemann et Claire Chaume, *Familles-Providence. La part de l'État. Recherche sur le maintien à domicile*, (Groupe d'analyse des politiques sociales, Université de Montréal), Montréal, Éditions Saint-Martin, 1989 ; 287 pages.

Micheline Cambron, *Une société, un récit. Discours culturel au Québec (1967-1976). Essai*, Montréal, L'Hexagone, 1989 ; 208 pages.

Melchior Mbonimpa, *Idéologies de l'indépendance africaine*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1989 ; 251 pages.

Jean-Marie Romeder et coll., *Les groupes d'entraide et la santé. Nouvelles solidarités*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1989 ; 142 pages.

World Council of Churches, Sub-Unit on Women in Church and Society, *Women, Poverty and the Economy*, Genève (150, route de Ferny, 1211 Genève 2, Suisse), 1989 ; 55 pages.

références

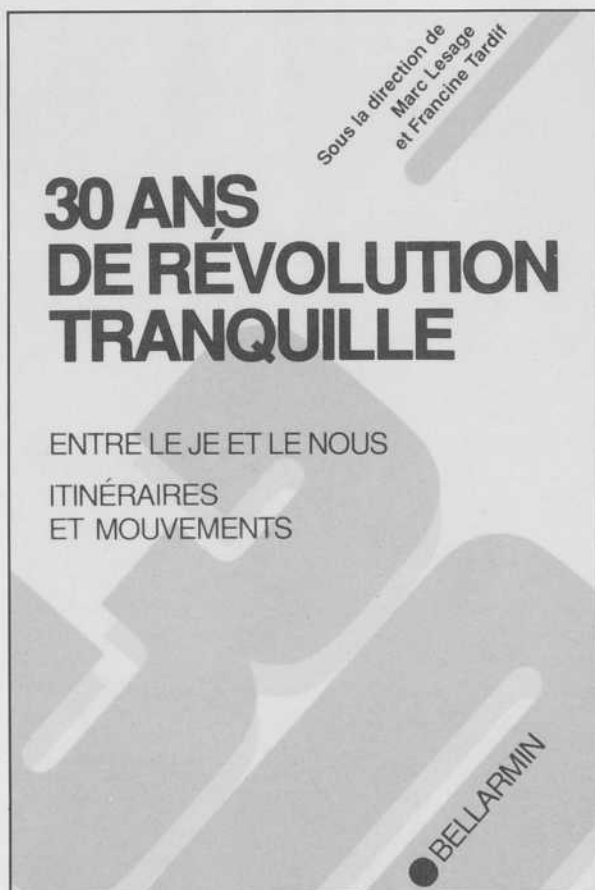
André Corten, *L'État faible. Haïti et République dominicaine*, Montréal, Éditions du Cidihca, 1989.

Marie Laberge, *Juillet*, Montréal, Boréal, 1989 ; 221 pages.

Denis Monière, *L'année politique 1988-89 au Québec*, Montréal, Québec-Amérique, 1989 ; 315 pages.

Guy Ménard, *Jamādhavie*, Montréal, Boréal, 1989 ; 448 pages.

NOUVEAUTÉ CHEZ BELLARMIN



Trente ans après la Révolution tranquille,
que sommes-nous devenus ?
Un regard lucide et courageux
sur l'âme, l'héritage, la cité, le pays.

G. Baum, B. Blanchet, C. Bonenfant, L. Gagné, J. Giguère,
M. Gratton Boucher, H. Guindon, J. Harvey, J.C. Icart,
S. La Ferrière, M. Lesage, M. Pepin, A. Ricard,
N. Richard, J. Robitaille, S. Rousseau, C. Saint-Pierre,
F. Tardif, A. Touraine, G. Turcot, D. Vaugeois.

BELLARMIN

223 pages

19,95\$



Éditions Bellarmin

relations

mars 1990 3,00 \$ no 558

SOMMAIRE

face à l'actualité 35

Le labyrinthe (A.B.) – La dictée (D.B.) – Louis Muhlstock (L.B.)

dossier 39

Haro sur les politiques sociales

Gisèle Turcot	Haro sur les politiques sociales	40
Henri Sader	Le salaire de la peur	41
Ginette Boyer et		
Lucie Bélanger	Crise de l'État-providence	46
Robert Castel	Les « nouvelles pauvretés »	51
Guy Paiement	La faim à Montréal	54

en bref 59

article 57

Caroline Jarry	Le Brésil	57
----------------	-----------	----

lectures 60

Photographie de la page couverture : Michael Wilson (Canapresse)

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à Francine Tardif ou Pauline Roy : 387-2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans *Le Devoir*, le jour même de la rencontre.

Le lundi 19 mars 1990, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin
25 Jarry ouest (métro Jarry). L'entrée est gratuite.

Mars (février) 1990
Courrier de la deuxième classe; enregistrement no 0143
Port payé à Montréal
8100 boulevard St-Laurent, Montréal H2P 2L9